



# RAPPORT ANNUEL **2024**

PÉZENAS-AGDE

sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets.





Editorial  
Nouvelle gouvernance, le 25 juin 2024  
Quels sont les objectifs de la loi Agec ?  
Concrètement, ça veut dire quoi ? La loi AGEC, Que sa quo ?

p3  
p4  
p5  
p6

## 1. COMPÉTENCES, MISSIONS ET OBJECTIFS DU SICTOM

1.1 Compétences .....	p7
1.2 Missions et objectifs .....	p8
1.3 Périmètre .....	p11

## 2. SYNOPTIQUE DES FLUX

Synoptique des flux 2024 .....	p13
	p14

## 3. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1 Organisation de la pré-collecte : bacs et équipements mis à la disposition des usagers et des communes .....	p20
3.2 Evolution de l'organisation de la collecte .....	p22
3.3 Le tri, c'est aussi en déchèterie ! .....	p23

## 4. BILAN PAR FILIÈRE

4.1 Les Ordures Ménagères et Assimilées .....	p25
4.1.1. La filière des déchets ménagers recyclables : le verre et les emballages / papiers .....	p26
4.1.2 La filière des déchets ménagers valorisables : les biodéchets .....	p28
4.1.3 La filière des déchets ménagers non triés : Les ordures ménagères résiduelles .....	p30
4.2 Les déchets occasionnels .....	p33

## 5. COÛT DU SERVICE PUBLIC

5.1 Structure des coûts et des financements .....	p37
5.2 Coût des prestations extérieures (collecte, transfert et transport, traitement des déchets) .....	p38
5.2.1. Collecte .....	p40
5.2.2. Transfert/Transport .....	p40
5.2.3. Traitement .....	p41
5.3 Les principaux investissements 2024 .....	p42

## 6. EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1 Stabilité des effectifs dont la structure évolue .....	p45
6.2 Stabilité des charges de personnel .....	p46
6.3 Axes stratégiques forts conjuguant Qualité de vie au travail et Qualité du service rendu .....	p46
6.4 Relations sociales .....	p47
	p48

## 7. PRÉVENTION ET RÉDUCTION PAR LA SENSIBILISATION AUX BONS GESTES

<b>ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ</b> .....	p49
7.1 Prévention et réduction des déchets en 2024 .....	p50
7.2 L'équipe animations : Actions et sensibilisation des publics jeunes .....	p54
7.3 Sensibilisation de terrain : Les éco-ambassadeurs au contact direct des usagers .....	p57
7.4 Communication : sensibiliser à la gestion responsable des déchets .....	p58

## Agir pour une économie circulaire de territoire

Les actions conduites par le SICTOM Pézenas-Agde, en partenariat avec ses communes adhérentes, s'inscrivent pleinement dans le cadre législatif de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire (AGEC). Elle est venue renforcer les objectifs déjà fixés par la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte : **limiter la production de déchets et le gaspillage des ressources pour préserver l'environnement ; réduire de 50% les déchets enfouis en 2025 par rapport à 2010.**

Le bilan 2024 de notre service public de gestion des déchets est marqué par la baisse de 7% des tonnages collectés et traités ainsi que par la baisse de 6% de déchets stockés, ceux qui sont frappés par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) destinée à initier de profondes modifications de comportement, notamment en matière de tri.

## Privilégier la proximité avec les usagers et proposer un service public de qualité



Pour arriver à ces résultats encourageants et poursuivre la trajectoire, le SICTOM Pézenas-Agde **privilégie un service public de proximité avec ses usagers :**

**Pour trier facilement tous les emballages et tous les papiers**, des bacs jaunes de plus grand volume sont fournis sur simple demande, soit plus de 4 000 en 2024.

Résultat : la barre des 100 kg par an et par habitant de déchets recyclables est franchie avec **une moyenne de 104 kg !**

Et pour limiter l'impact du transport de ces déchets, 100% de la collecte des bacs jaunes est traitée **sur le territoire**, au nouveau centre OEKOTRI de Saint-Thibéry.

**Pour trier à la source les biodéchets**, les 57 communes du SICTOM disposent au 31 décembre 2024 d'une solution. Plus de 7 000 foyers supplémentaires sont dotés de kits-biodéchets, portant à plus de 18 000 le nombre de foyers ayant accès aux 480 bornes qui maillent le territoire. Le compostage collectif et individuel vient compléter l'éventail des solutions proposées, permettant de retirer les déchets valorisables de ceux qui finissent enfouis.

Pour les déchets occasionnels des particuliers, **près de 60 000 badges d'accès** en déchèteries ont été délivrés au 31 décembre 2024. L'accès des professionnels au réseau des 18 déchèteries a été facilité. La nouvelle déchèterie des Moulières va offrir début 2025 un équipement moderne, adapté aux besoins des particuliers et professionnels agathois.

## Être un acteur engagé de la transition écologique

Le SICTOM poursuit son plan de prévention et de réduction des déchets par la sensibilisation aux bons gestes et une communication de proximité.

Par des campagnes-phares, il vise à provoquer une prise de conscience environnementale dès le plus jeune âge.

Objectif : changer l'image du déchet en lui donnant la valeur qu'il trouve dans une seconde vie, lorsqu'il devient une nouvelle ressource grâce au tri !

**Parce qu'à notre échelle, nous sommes tous acteurs et responsables de la transition environnementale de notre territoire, continuons ensemble !**

NOUVELLE GOUVERNANCE  
LE 25 JUIN 2024



Armand RIVIERE, Maire de Pézenas a été élu le 25 juin 2024  
Président du SICTOM Pézenas-Agde, succédant ainsi à Sébastien FREY, Maire d'Agde.



LES VICE-PRÉSIDENTS ÉLUS

**Rémy GLOMOT**, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'Administration générale et aux Relations avec les collectivités publiques

**Bernard SAUCEROTTE**, 2<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux Grands projets

**Claude ALLINGRI**, 3<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au développement de VALOHÉ

**Philippe AUDOUI**, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'optimisation des filières de valorisation et aux questions relatives à la réduction des déchets à la source

**Georges LOPEZ**, 5<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux relations avec les professionnels du commerce et de l'artisanat

**Pierre MARHUENDA**, 6<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux Finances et à l'optimisation budgétaire

**Michel FARENÇ**, 7<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au Marchés publics

**Lionel PUCHE**, 8<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux Relations avec le personnel et au Dialogue social

**Mathieu BENEZECH**, 9<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux Relations avec les professionnels de l'Agriculture

**Sylvian VIALE**, 10<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la modernisation des Déchèteries et à l'évolution de la Collecte

**Gérard ABELLA**, 11<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la mise en œuvre du process de Méthanisation et CSR

**André ALBERTOS**, 12<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la Gestion du parc automobile et des moyens roulants

**Christiane MOTHES**, 13<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée à l'Information des administrés et l'Accueil du public

**Frédéric GUARNIERI**, 14<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la Sensibilisation des publics scolaires

**Michèle TARDY**, 15<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée aux Relations avec les professionnels du Tourisme



La loi AGEC, «Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire», donne le cadre réglementaire à l'organisation de notre collectivité ayant la compétence « Déchets ».

Quels sont les objectifs de la loi AGEC ?

La loi vise à limiter les déchets et à préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat en transformant notre système en profondeur : elle porte l'ambition de passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire : produire à partir de matériaux plus vertueux et limiter la production de déchets inutiles. Les produits et services sont donc conçus en vue d'avoir plusieurs vies : ils doivent à minima être recyclables, mais plutôt réutilisables ou candidats au don. L'économie circulaire est ainsi un modèle plus durable et écologiquement responsable, qui limite la production de déchets et le gaspillage des ressources pour préserver l'environnement.

En amont de la loi AGEC, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte avait déjà introduit l'objectif d'une réduction de 50% des quantités de déchets enfouis, les déchets non triés, en 2025 par rapport à 2010. En cohérence avec cet objectif, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (la TGAP déchets) s'applique aux déchets non valorisables réceptionnés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Pour notre collectivité, ce sont les ordures ménagères transférées à VALOHÉ qui sont ensuite enfouies dans l'ISDND mitoyen de PAPREC. En 2024, le tarif de la TGAP est de 59 euros HT la tonne enfouie. Il passera à 65 euros HT la tonne en 2025. Ce tarif sera majoré d'une sur-TGAP pour peser sur les collectivités et les inciter à mettre en œuvre toutes les actions et outils nécessaires pour réduire les quantités de déchets non triés qui finissent enfouis. Pour mémoire, la TGAP était de 25 euros la tonne en 2020. Son coût a donc plus que doublé (multiplié par 2,4) en 4 ans. Il a été absorbé par la collectivité sans en faire retomber le coût sur les usagers, c'est-à-dire sans impacter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour l'Etat, la TGAP est une taxe incitative visant à modifier structurellement les comportements. Elle a un rôle dissuasif : plus l'activité est polluante, plus la taxe est importante.

TABLEAU DE L'AUGMENTATION ANNUELLE DE LA TGAP

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP par tonne enfouie d'OM (en € HT)	24	25	37	45	52	59	65

Alors, comment réduire les déchets ?

Afin de faciliter l'atteinte de cet objectif, -50% de déchets enfouis, des dispositions sont prévues dans la loi AGEC, dont :

- L'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- L'obligation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

C'est à la collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets » qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri à la source des biodéchets pour les citoyens, en lien étroit avec les communes concernées. Cette obligation constitue une opportunité pour les territoires, tant sur le plan environnemental que sur les plans énergétique ou agricole. Elle peut ainsi permettre une valorisation de la matière organique à travers la production de compost qui pourra améliorer la qualité agronomique des sols. Si les biodéchets sont destinés à la méthanisation, ils permettront également de produire du biogaz qui peut être soit dédié à un usage local, soit reinjecté dans le réseau de gaz naturel.

Dans tous les cas, en réduisant la quantité des ordures ménagères résiduelles produites, le tri à la source des biodéchets permet une meilleure gestion des déchets, tant en termes économiques qu'en termes environnementaux.

### ► La suppression de tous les emballages en plastique à usage unique et jetables d'ici 2040.

Les fabricants de tubes de crème ou de dentifrice, de bidons de lessive ou de produits ménagers, de bouteilles de shampoing et de nombreux objets de consommation courante devront d'ici 15 ans trouver des alternatives au plastique et réinventer leurs standards de conditionnement.

Le décret des "3R" s'applique pour réduire l'impact des déchets plastiques.

- **Réduction** : Diminuer la quantité de plastique utilisée dans les produits et les emballages.
- **Réemploi** : Encourager l'utilisation multiple d'un produit pour prolonger sa durée de vie.
- **Recyclage** : Transformer les déchets plastiques en nouvelles ressources pour éviter le gaspillage de matériaux.

### Concrètement, ça veut dire quoi ?

#### La loi AGEC, Que sa quo ?

OBJECTIF	-50% DE DÉCHETS ENFOUIS EN 2025 PAR RAPPORT À 2010
Tous les emballages et les papiers se trient	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Obligation du tri des biodéchets	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Suppression des emballages en plastique à usage unique et jetables	-20% en 2025 avec au minimum la moitié par recours au réemploi @et à la réutilisation / 100% d'ici 2040

#### Tous les emballages et les papiers se trient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Pour favoriser ce tri, les ménages sont dotés gratuitement de bacs jaunes de plus grand volume sur simple demande. En 2024 comme en 2023, ce sont essentiellement des 180 litres dont sont dotés les ménages : + 217% par rapport à 2022.

Sur le littoral, les dotations en bacs collectifs des résidences (habitat vertical collectif qui accueille essentiellement une population saisonnière) sont revues pour permettre le tri. En 2024, 477 bacs jaunes de 660 litres ont été livrés dans les résidences portant le chiffre à 1 031 bacs livrés entre 2022 et 2024.

En novembre et décembre 2024, les habitants constituant « la tournée des écarts » de Pézenas, Caux, Tourbes, Servian, Roujan et Nézignan l'Évêque (près de 100 habitations) ont été enquêtés par les éco-ambassadeurs et les gestionnaires de bacs pour les doter de bacs jaunes leur permettant de trier leurs emballages et papiers à partir du 06 janvier 2025.

#### A NOTER !

Depuis le 18 novembre 2024, NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE est commune-test pour le retrait des bacs individuels orange dans ses quartiers périphériques. L'ensemble de la population de la commune peut déposer ses biodéchets dans les bornes d'apport volontaire disponibles 24h/24 et 7j/7 et de nouvelles bornes sont installées pour faciliter le geste de tri (12 bornes au total).



## 1. COMPÉTENCES, MISSIONS ET OBJECTIFS DU SICTOM pour un territoire de 57 communes de l'Ouest Hérault

**L**e Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPIC) créé en 1976. Il est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Ses missions sont définies par les articles L.2224-13 à L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Depuis sa création, elles se sont développées et diversifiées **pour assurer un service public de qualité privilégiant la proximité avec les communes et les usagers**.

**Agissant pour une économie circulaire de territoire**, le SICTOM assure ses missions essentiellement en régie.

Le traitement de 100% des Emballages et Papiers recyclables à OEKOTRI, le centre de tri nouvelle génération mis en service en 2023 à SAINT-THIBÉRY et le traitement de 100% des ordures ménagères résiduelles à VALOHÉ depuis 2021, lui permettent **d'être autonome et de traiter les déchets du territoire sur le territoire, limitant les transports et leur impact carbone**.

Pour répondre au calendrier de la loi AGEC, le SICTOM met en place les évolutions de collecte nécessaires qui permettent aux usagers **de trier plus et trier mieux** :

- Élargissement et simplification du tri des emballages et papiers depuis janvier 2023 avec des dotations supplémentaires et complémentaires de bacs jaunes et colonnes (aériennes ou enterrées).
- Poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets avec un éventail de solutions pour les différentes communes en fonction de leurs typologies et caractéristiques.

Le SICTOM est composé de 2 Communautés d'Agglomération :

- L'Agglo Hérault-Méditerranée avec les 20 communes la composant ;
  - L'Agglo Béziers-Méditerranée avec 12 des 17 communes la composant ;
  - et la Communauté de Communes des Avant-Monts avec les 25 communes la composant ;
- Ce qui constitue un territoire de 57 communes adhérentes.

**Au 31 décembre 2024**, la population totale permanente, pour laquelle le SICTOM est compétent, s'élève à **140 385 habitants** (source INSEE), soit une augmentation de 0,52% par rapport à 2023.

## 1.1 Compétences

Le SICTOM est compétent en matière de **collecte** et de **traitement** des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, soit 57 communes et 140 385 habitants au 31 décembre 2024.

## 1.2 Missions et objectifs

**Le SICTOM confirme son rôle d'acteur de la transition écologique** en mettant en œuvre un panel d'actions pour agir en amont sur **les comportements et la prise de conscience** par les usagers des urgences écologiques et économiques.

• **PRÉVENTION et SENSIBILISATION pour la RÉDUCTION** à la source de la production de déchets en 4 axes :

- Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) décliné en 13 actions ciblées.
- La sensibilisation des plus jeunes grâce aux projets pédagogiques développés par les animateurs dans les établissements scolaires, péri-scolaires et sur les lieux touristiques en été avec « La tournée du tri ».
- L'information et la formation aux bons gestes de tri par les éco-ambassadeurs qui sont tous « guides composteurs », l'animateur PLPD ayant la qualification de « maître composteur ».
- La communication auprès des usagers, tant particuliers que professionnels, avec un volet « infos pratiques » et un volet plus institutionnel répondant à la vocation du SICTOM, acteur de la transition écologique.

• **COLLECTES SÉLECTIVES et SÉPARATIVES** pour les 3 flux que constituent les **Emballages et Papiers** (bacs jaunes), les **biodéchets** (bacs orange) et le **verre**.

Les collectes se font en Points De Regroupement (PDR) et en Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les Emballages et Papiers.

Elles se font essentiellement en bornes (BB) pour les biodéchets.

Le verre est uniquement collecté en apport volontaire dans les colonnes qui lui sont dédiées. Les déchets occasionnels valorisables sont collectés en déchèteries.

• **COLLECTE des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :**

Ces déchets non triés sont collectés en Points De Regroupement ou en Points d'Apport Volontaire (colonnes aériennes ou enterrées). **La loi AGEC impose leur réduction de façon drastique.**

• **TRANSFERT, TRANSPORT, TRAITEMENT** des déchets :

Le SICTOM dispose de **2 quais de transfert** (AGDE et PÉZENAS).

Le SICTOM bénéficie d'un **réseau de 18 déchèteries** équipées de 13 plateformes de broyage des végétaux (qui permettent aux particuliers de disposer gratuitement de broyat) ainsi que d'une plateforme de compostage à AGDE à côté du quai de transfert.

Courant 2024, les travaux de la **nouvelle déchèterie « Les Moulières »**, à AGDE, ont été réalisés. Également située à proximité immédiate du quai de transfert, elle sera ouverte début 2025 aux usagers et deviendra la déchèterie dédiée aux professionnels agathois, bien qu'étant également accessible aux particuliers. A terme, la déchèterie des 7 fonts (AGDE), qui est obsolète, fermera.

Le SICTOM traite **tous les emballages et papiers collectés à OEKOTRI**, le nouveau centre de tri géré par la SPL OEKOMED mis en service en 2023.

**Les déchets non triés** (les ordures ménagères) sont réceptionnés à **VALOHÉ**. Après 28 jours de traitement par bio-stabilisation, ces déchets et résidus ultimes sont enfouis dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) mitoyen de COVED-PAPREC.

Ne disposant plus de ses Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), qui ferment à l'expiration des arrêtés préfectoraux d'exploitation, une partie des **gravats déposés en déchèteries** est **envoyée à un prestataire privé du territoire**.

## OBJECTIFS

- SENSIBILISER aux enjeux environnementaux ;
- RÉDUIRE les déchets et particulièrement les déchets non triés qui finissent enfouis ;
- TRIER mieux et PLUS avec l'élargissement du tri à tous les emballages et papiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le tri à la source des biodéchets par compostage collectif et individuel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- MODERNISER la COLLECTE en faisant ÉVOLUER ses modalités ;
- FAVORISER le transport propre des déchets et RÉDUIRE le bilan carbone ;
- OPTIMISER l'organisation du réseau des DÉCHÈTERIES, MODERNISER leur accès grâce aux badges et les faire évoluer vers des PÔLES DE VALORISATION ;
- VALORISER les déchets collectés et en faire de NOUVELLES RESSOURCES ;
- ÊTRE un territoire AUTONOME qui traite les déchets du territoire sur le territoire.



## Les équipements structurant le territoire



### LES ÉQUIPEMENTS

**Siège**  
SICTOM Pézenas-Agde  
27 Avenue de Pézenas  
34120 Nézignan-l'Évêque  
Tél. 04 67 98 45 83

**Antenne littorale Agde**  
Tél. 04 11 95 00 97

**B Base départ collecte**  
Saint-Thibéry, Agde, Pézenas, Corneilhan

**N Base Nicollin**, Agde

**Q Quai de transfert**  
Pézenas, Agde

**OEKOTRI**  
Saint-Thibéry

**V Unité de valorisation Valohé**  
Montblanc

#### 18 déchèteries

**B** Déchèterie ouverte aux particuliers et aux professionnels, quelque soit le PTAC du véhicule.

**Q** Déchèterie ouverte aux particuliers et aux professionnels dont le PTAC du véhicule est inférieur à 2 tonnes (uniquement)

**C** Plateforme de compostage

**dv** Stockage et broyage des déchets verts

## 1.3 Périmètre

COMMUNES	ANNÉE D'ADHÉSION	NOMBRE D'HABITANTS	POP DGF	TEOM en €
Abeilhan	1996	1 847	1 913	245 321
Adissan	1996	1 371	1 404	197 559
Agde	2003	29 504	63 164	14 020 072
Alignan-du-Vent	1976	1 785	1 880	261 662
Aumes	1976	517	558	90 591
Autignac	2010	982	1 105	176 413
Bassan	2005	2 386	2 388	324 737
Bessan	2002	5 781	6 094	859 826
Boujan-sur-Libron	2005	3 576	3 528	723 852
Cabrerolles	2013	348	449	53 070
Castelnau-de-Guers	1976	1 216	1 585	231 482
Causses-et-Veyran	2010	629	743	99 481
Caussiniojouls	2013	169	194	20 858
Caux	1976	2 730	2 935	513 061
Cazouls-d'Hérault	1996	425	464	75 383
Cers	2000	2 441	2 618	304 696
Corneilhan	2008	1 660	1 731	244 398
Coulobres	1996	380	398	46 734
Espondeilhan	2005	1 200	1 217	136 200
Faugères	2013	561	678	95 393
Florensac	1996	5 229	5 473	817 242
Fos	1994	132	155	13 396
Fouzilhon	2008	254	288	31 339
Gabian	1994	877	962	147 201
Laurens	2013	1 817	1 953	282 547
Lézignan-la-Cèbe	1979	1 599	1 689	258 455
Lieuran-lès-Béziers	2005	1 525	1 479	207 839
Lignan-sur-Orb	2008	3 274	3 297	566 121
Magalas	2008	3 600	3 851	568 242
Margon	1994	778	801	94 809
Montagnac	1976	4 523	4 572	726 660
Montblanc	1996	2 942	3 040	438 381
Montesquieu	1994	76	101	10 570
Murviel-lès-Béziers	2010	3 100	3 243	490 792
Neffiès	1994	1 046	1 202	168 553
Nézignan-l'Évêque	1976	1 764	1 995	299 496
Nizas	1997	675	749	127 498
Pailhès	2010	621	625	77 010
Pézenas	1976	8 038	8 607	1 998 603
Pinet	1976	2 038	2 161	296 858
Pomérols	1976	2 300	2 476	455 269
Portiragnes	2003	3 449	6 051	929 149
Pouzolles	1996	1 233	1 300	196 788
Puimisson	2010	1 239	1 297	184 069
Puissalicon	2008	1 386	1 499	241 594
Roquessels	2008	114	125	17 635
Roujan	1979	2 340	2 618	482 885
St-Géniès-de-Fontedit	2010	1 718	1 898	271 269
St-Nazaire-de-Ladarez	2010	324	350	41 024
St-Pons-de-Mauchiens	1996	651	766	112 161
St-Thibéry	1976	3 094	3 146	510 276
Servian	1976	5 540	5 695	885 289
Thézan-lès-Béziers	2010	3 144	3 286	487 867
Tourbes	1979	2 043	2 122	393 006
Vailhan	1994	143	179	21 888
Valros	1979	1 693	1 739	205 988
Vias	2003	6 033	8 662	1 770 174
<b>TOTAL (au 31/12/2024)</b>		<b>140 385</b>	<b>184 606</b>	<b>33 548 640</b>



Au 31 décembre 2024, la population totale permanente des 57 communes adhérentes au SICTOM s'élève à

**140 385 habitants**  
(source INSEE)

+ 0,52 % par rapport à 2023  
(139 654 habitants) selon la méthodologie de l'INSEE



Les indicateurs nationaux étant calculés sur la population INSEE, les indicateurs de ce rapport sont calculés de la même façon, ne tenant pas compte pour notre territoire de la population DGF.

Cette dernière s'élève à 184 606 habitants, soit 31,5 % de plus que la population INSEE.



## 2. SYNOPTIQUE DES FLUX

**E**n 2024, le SICTOM a collecté 113 580 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) qui sont constitués des ordures ménagères et assimilées et des déchets occasionnels des ménages. Leur gestion est organisée par flux.

• **LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA) : 57 644 TONNES** collectées en 2024 selon les grands flux suivants :

- **Les biodéchets** dont la collecte se déploie **en bornes d'apport volontaire, complétée par une gestion de proximité :**
  - Soit en partenariat avec les communes avec l'ouverture de composteurs partagés,
  - Soit par les ménages avec le compostage, les poulaillers,...
- **Les emballages et papiers** qui sont collectés en bacs individuels **jaunes** ou en colonnes d'apport (aériennes ou enterrées).
- **Le verre** qui est uniquement collecté en colonnes d'apport, essentiellement aériennes.
- **Les ordures ménagères (OMR)** qui constituent les déchets qui n'ont pas pu être triés.

Pour chaque flux, existe une solution de valorisation ou un exutoire :

- **Les biodéchets** sont valorisés en compost : **valorisation organique**
- **Les emballages et papiers**, après leur traitement à OEKOTRI, sont envoyés vers les différentes filières de recyclage : **valorisation matière**
- **Le verre** est directement adressé à une entreprise voisine fabriquant du verre à partir notamment de verre recyclé : **valorisation matière**
- **Les ordures ménagères résiduelles**, après leur traitement à VALOHÉ, sont stockées en tant que déchet ultime dans l'ISDND mitoyen : **enfouissement**

• **LES DÉCHETS OCCASIONNELS DÉPOSÉS DANS LE RÉSEAU DES 18 DÉCHÈTERIES DU SICTOM : 55 936 TONNES** collectées en 2024.

Cartons, ferrailles, déchets spéciaux des ménages, ameublement, textiles, plaques de plâtre, bois, végétaux, encombrants, inertes, ... sont les principaux produits acceptés en déchèterie.

• **LE TRI, C'EST AUSSI EN DÉCHÈTERIE !**

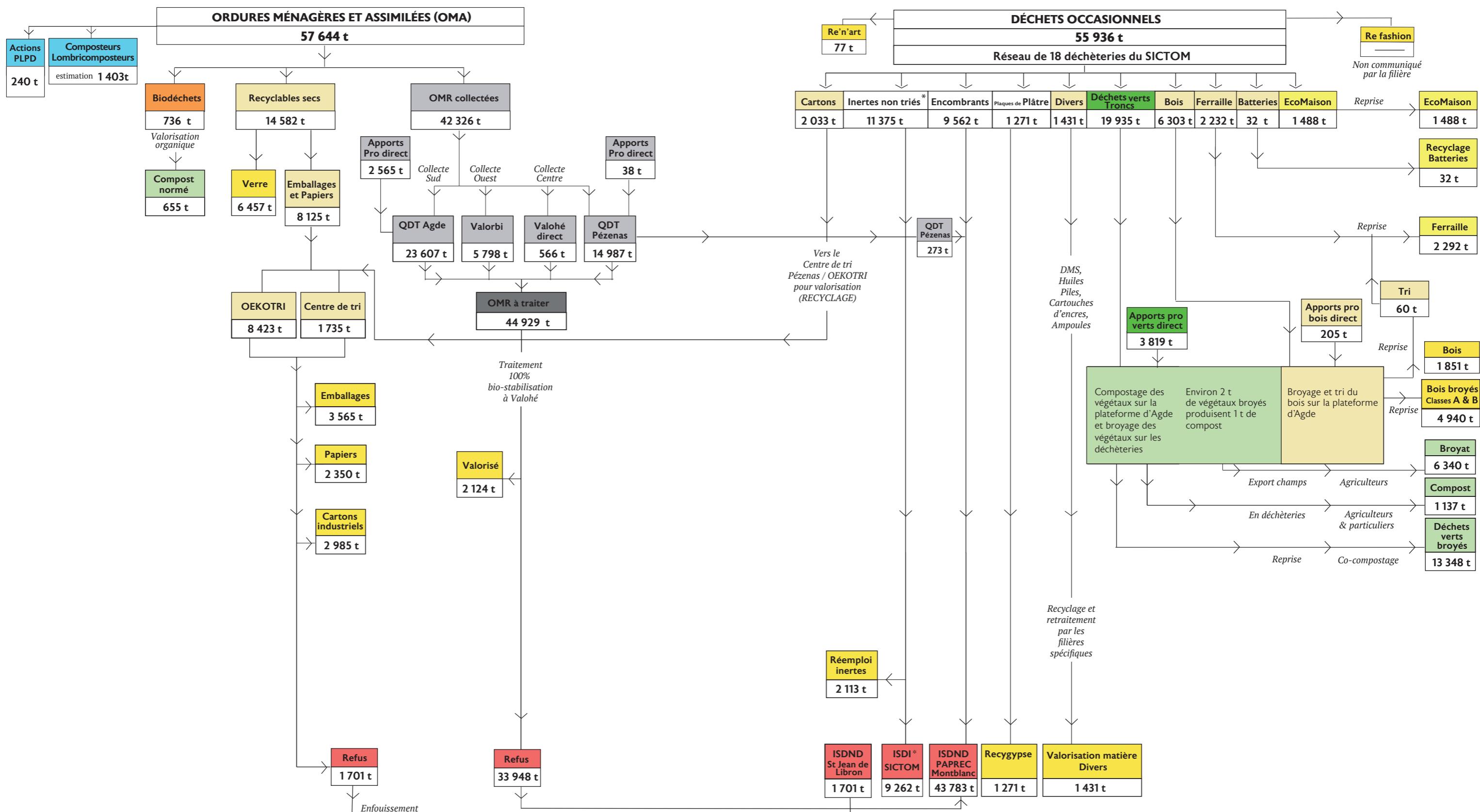
Pour faciliter le geste de tri, les quais qui accueillent les usagers sont numérotés par flux.

Chaque flux de produits valorisables est destiné à un repreneur avec lequel le SICTOM a conventionné (éco-organismes agréés) ou passé un marché public. Une grande partie de ces déchets trouve alors une seconde vie et deviennent des ressources pour fabriquer de nouveaux produits, conformément aux principes de l'économie circulaire.

Les encombrants et les inertes non triés finissent enfouis. C'est ce qui coûte le plus cher, en termes économiques et écologiques !

• **LA RÉDUCTION À LA SOURCE DES DÉCHETS EST UN ENJEU MAJEUR** mais difficile à chiffrer : compostage individuel des ménages, poulaillers, actions du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés pour lutter notamment contre le gaspillage alimentaire,...

## SYNOPTIQUE DES FLUX 2024



Total
DMA collectées = OMA + déchets occasionnels
<b>113 580 t</b>

Total
traité t/an DMA + apports pro
<b>116 182 t</b>

Valorisation
matière
<b>32 976 t</b>

Valorisation
organique
<b>24 490 t</b>

Total valorisé
matière + organique
<b>57 385 t</b>

Total stocké
ISDND + ISDI
<b>54 746 t *</b>

\*sans les apports directs en ISDI



## 3. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



**L**e SICTOM organise la gestion des déchets autour de ses missions et fait évoluer les modalités de gestion pour se conformer à la loi AGEC qui impose de réduire les ordures ménagères ultimes et limiter leur enfouissement.

Le service Collecte est organisé avec :

➢ **Les collectes séparatives pour le tri des emballages et papiers, le tri du verre et le tri des biodéchets.**

Ces collectes séparatives permettent de destiner les flux collectés aux filières de valorisation matière (recyclage pour les emballages et papiers ainsi que le verre) et de valorisation organique (compostage pour les biodéchets).

➢ La collecte des **ordures ménagères résiduelles**, celles qui n'ont pas pu être triées, qui **finissent enfouies**.

Ces collectes se font en points de regroupement (PDR) pour les bacs individuels et en points d'apport volontaire (PAV) quand les usagers ne disposent pas de bacs individuels.

La collecte des biodéchets se généralise en Bornes d'Apport Volontaire. En novembre 2024, NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE est la première commune dans laquelle les bacs individuels orange (dont les quartiers résidentiels sont dotés depuis 2019) sont retirés au profit de Bornes Biodéchets (les BB) supplémentaires (12 BB au total pour cette commune).

Le service **Déchèteries** collecte les déchets occasionnels déposés par les usagers, essentiellement particuliers mais également professionnels inscrits auprès du SICTOM et services des collectivités.

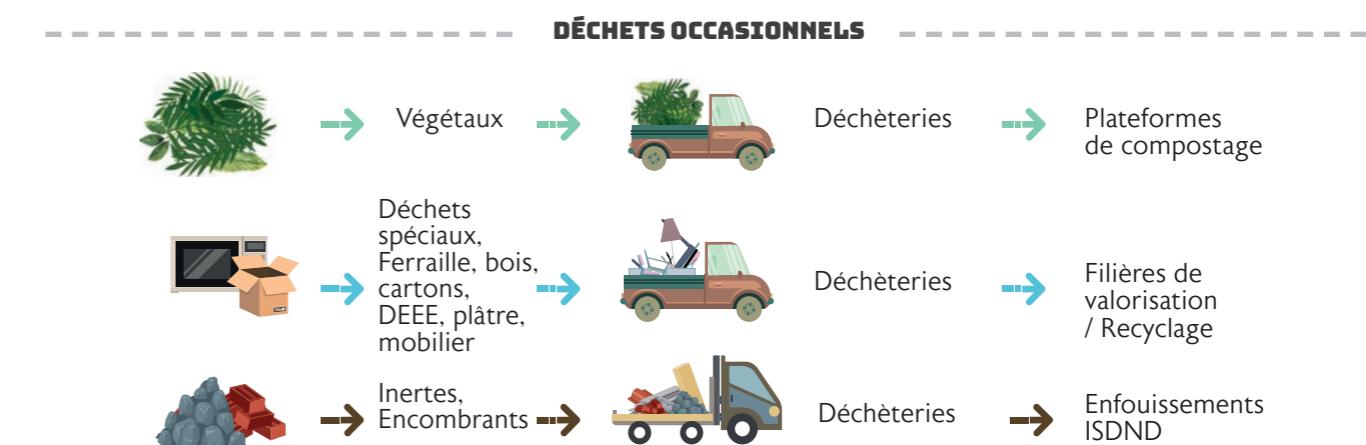
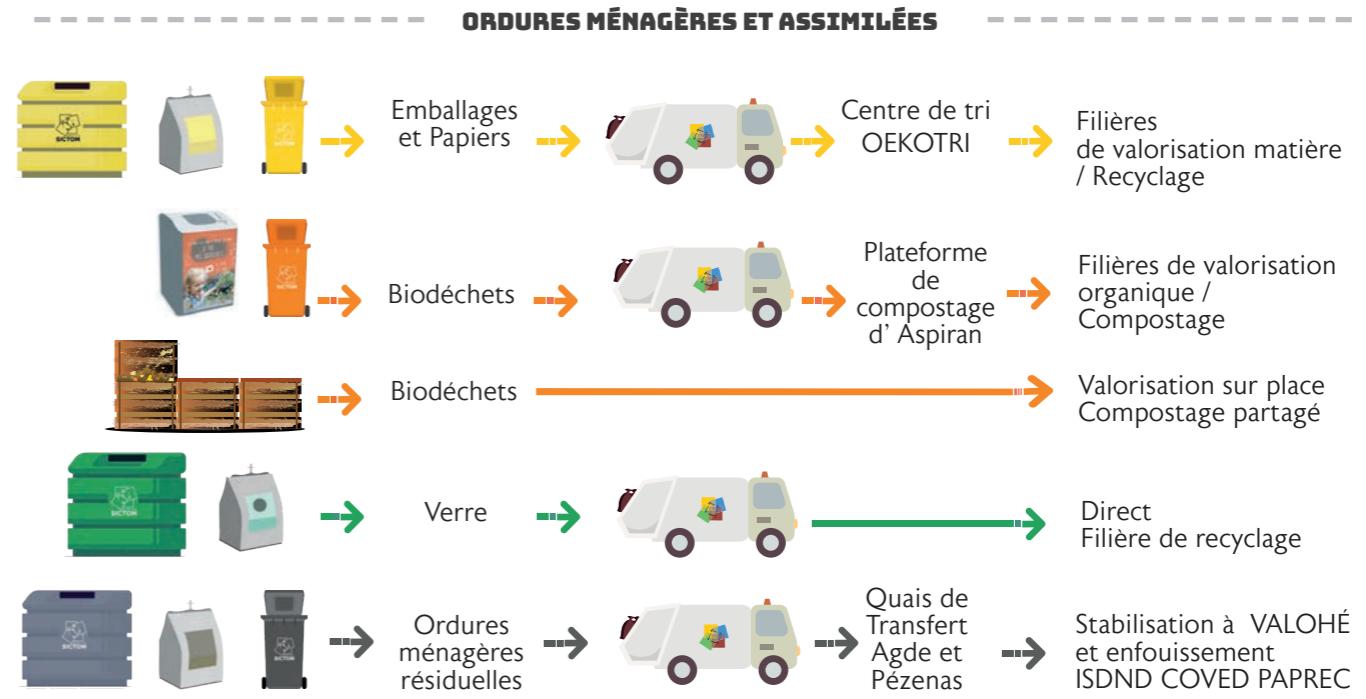
**Le réseau de 18 déchèteries** est organisé en 3 secteurs : Sud, Centre et Ouest.

Pour y accéder il est obligatoire d'avoir un badge d'accès, ce qui permet de réserver ce service aux usagers du territoire qui contribuent à son coût de gestion.

Le SICTOM mène **essentiellement en régie les opérations de collecte, transfert, transport, traitement**.



# **Organisation générale COLLECTE / TRAITEMENT pour envoi vers les filières ou circuits de valorisation**



	<b>Filières</b>	<b>Collecte</b>	<b>Transfert</b>	<b>Transport</b>	<b>Traitement</b>
<b>ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>Emballages et Papiers</b>	Régie - prestataire	Régie	Régie - prestataire	Régie/SPL OEKOMED (OEKOTRI)
	<b>Biodéchets</b>	Régie	Régie	Régie	Collectivité SCH
	<b>Verre</b>	Régie - prestataire	Régie	Régie - prestataire	Prestataire
	<b>Om résiduelles</b>	Régie - prestataire	Régie-collectivités	Régie - prestataire	SPL OEKOMED (VALOHÉ)
<b>DÉCHETS OCCASIONNELS</b>	<b>Végétaux</b>	Régie	Régie	Régie - prestataire	Régie - prestataire
	<b>Encombrants</b>	Régie	Régie	Régie	Prestataire
	<b>Déchets Dangereux</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Ferraille</b>	Régie	Régie	Régie - prestataire	Prestataire
	<b>DEEE</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Piles</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Batteries</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Ampoules</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Plaque de plâtre</b>	Régie	Régie	Régie	Prestataire
	<b>Gravats</b>	Régie	Régie	Régie	Régie - Prestataire
	<b>Cartouches d'encre</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Huiles de vidange</b>	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
	<b>Textiles</b>	Prestataire	Prestataire	Prestataire	Prestataire

### 3.1 Organisation de la pré-collecte : bacs et équipements mis à la disposition des usagers et des communes.

#### BACS COLLECTÉS EN POINTS DE REGROUPEMENT (PDR)

Les modalités de collecte évoluent de plus en plus vers les Points d'Apport Volontaire (PAV), cependant la quantité de bacs, individuels et collectifs (y compris pour les professionnels et les services des collectivités), mis en service reste important.

Le service Gestionnaire des bacs est organisé autour de **4 missions principales**.

- Livraison** : dotation initiale ; remplacement pour usure ou vol ; bacs temporaires pour travaux de voirie dans les communes, accueil des gens du voyage, festivités, manifestations ; bacs provisoires dans les lotissements.
- Retrait** : remplacement pour casse ou vol ; évolution de collecte vers les Points d'Apport Volontaire.
- Maintenance** : réparation et étiquetage.
- Démantèlement pour revente**.

##### Bacs Emballages et Papiers



4 112 bacs livrés en 2024

+2,65% par rapport à 2023

##### Bacs Ordures Ménagères



3 259 bacs livrés pour un usage permanent en 2024

-1%

1 144 bacs livrés pour un usage temporaire en 2024

+25%

**La livraison globale de bacs (8 814) est en progression de près de 2% par rapport à 2023 alors que dans le même temps le retrait de bacs (9 086) augmente de près de 14% en raison du déploiement de la collecte en PAV. Une vingtaine d'opérations de retraits des bacs individuels a été effectuée courant 2024.**

Le volume de nouveaux bacs mis en service s'explique par :

- **La poursuite du redéploiement du tri sur le littoral dans les résidences** (habitat collectif vertical et essentiellement saisonnier). Au total, 477 bacs jaunes de 660 litres ont été livrés en 2024, 1 031 en 2 ans. Les couvercles jaunes sont operculés pour éviter les négligences de tri et les malveillances qui viendraient souiller la collecte qui est ensuite envoyée dans les filières de recyclage.
- **Les campagnes de communication pour le remplacement, gratuit, du bac jaune initial pour un plus grand.** L'extension des consignes permet de trier tous les emballages et les papiers. Bien que légers, ils sont très volumineux. Leur collecte se faisant 1 fois par semaine, sur simple demande des usagers, leur bac jaune est remplacé par un bac de plus grand volume. Ce sont essentiellement des 180 litres (+217 % par rapport à 2022 !) à destination des particuliers.

##### A NOTER !

... l'importance de l'augmentation de bacs temporaires livrés (+ 25%) qui signifie que le nombre de festivités augmente, tout comme les travaux dans les communes (qui perturbent les habituelles collectes et nécessitent des lieux de collecte temporaires) et les nouvelles habitations qu'il faut doter de façon initiale.

#### GESTION DES BACS SUR LE TERRITOIRE

Nombre de bacs livrés	8 814
Emballages & Papiers	4 112 (+2,65%/2023) et +72%/2022)
Bornes biodéchets et bacs pro	298
Ordures ménagères	3 259 (-1%)
Nombre de bacs retirés	9 086 (+14%)
Nombre de réparation de bacs	487 (+38%)
Bacs temporaires (mis en place pour les festivités travaux voiries, accueil gens du voyage, lotissements)	1 144 (+25%)
Nombre de bacs volés et remplacés	490 (+5%)

Valorisations des bacs usagés	
Nombre vieux bacs démantelés et revendus	6 454 (+1%)
Tonnage	58 t

En 2024, le service gestionnaire des bacs a réalisé 6 903 interventions (+19% par rapport à 2023). 83% des livraisons ou retraits de bacs se font en 2 jours maximum. 91% des interventions pour des réparations de bacs se font également en 2 jours maximum.

#### BACS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS



##### Bacs biodéchets

298 bacs livrés en 2024

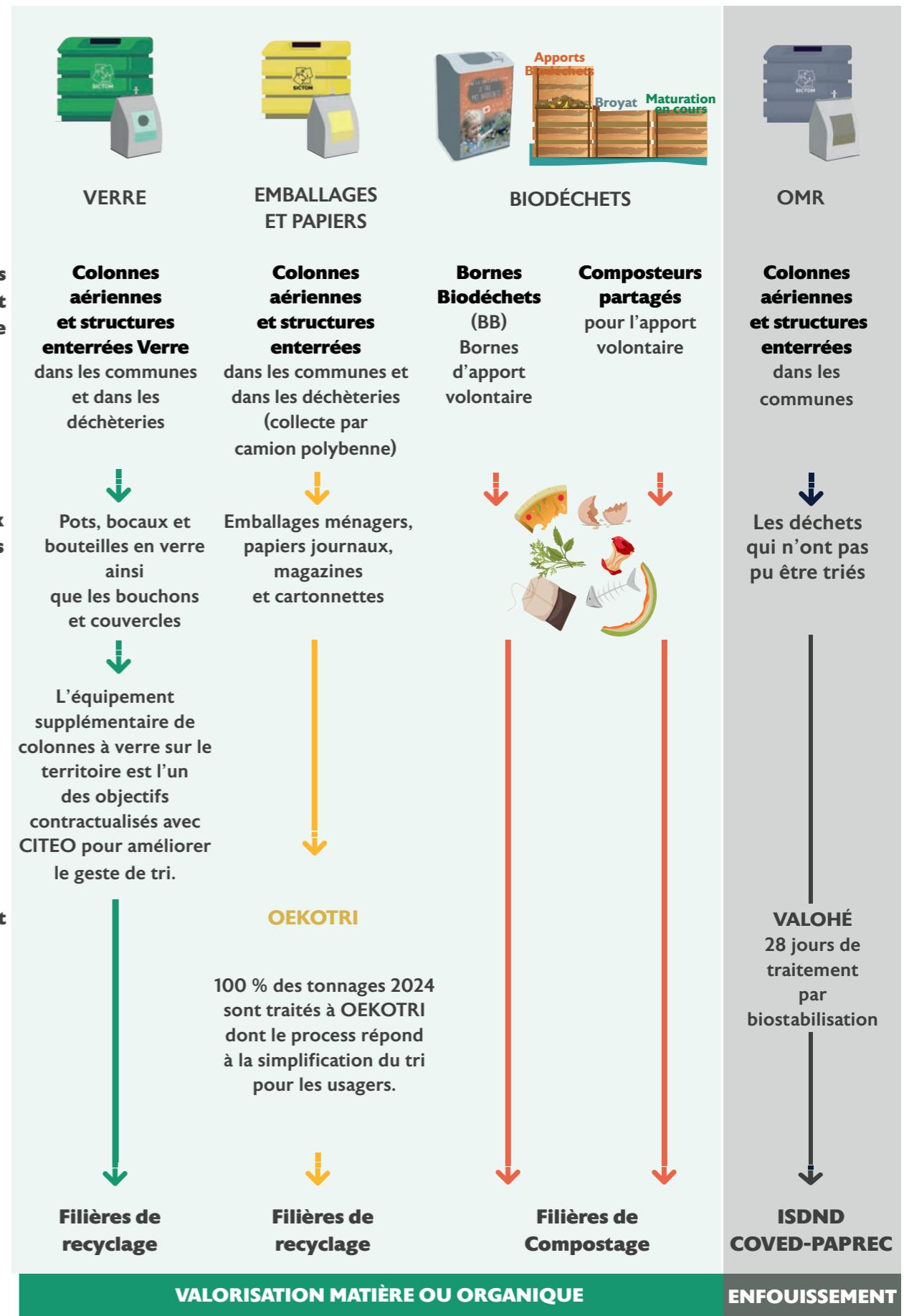
dont 54 % sont destinés aux Bornes d'apport volontaire des Biodéchets, les BB. Au 31 décembre, 481 BB maillent le territoire du SICTOM.

7 329 kits biodéchets distribués en 2024

Pour permettre aux usagers de trier leurs biodéchets et accéder aux BB, des kits biodéchets leur sont remis. Ils comprennent un bioseau, les consignes et explications pour réussir ce tri, un rouleau de sacs pour faciliter ce nouveau geste et la clé des BB pour y déposer les déchets organiques triés.

#### COLONNES ET MATERIELS POUR LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Le déploiement de Points-tri d'Apport Volontaire se poursuit en 2024 par l'installation de colonnes aériennes ou enterrées, par l'ouverture de nombreuses BB et de modules de composteurs partagés.



## 3.2 Evolution de l'organisation de la collecte pour répondre :

### ► Aux objectifs de la loi AGEC

Pour faciliter l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% des déchets enfouis, la loi AGEC impose :

#### Le tri simplifié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Tous les emballages ménagers se trient : **papier, carton, plastique, polystyrène, métal... tous vont dans le bac jaune ou les colonnes correspondantes.**

Le verre, recyclable à l'infini, n'est jamais collecté en bac. Il doit être déposé dans les colonnes qui lui sont dédiées.



#### Le tri des biodéchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La mise en place de la collecte séparative des biodéchets dans les communes adhérentes du SICTOM se clôture en 2024 par AGDE dès janvier puis BESSAN.

Au 31 décembre 2024, les 57 communes du SICTOM sont couvertes, soit par une solution de compostage collectif (bornes, composteurs partagés), soit par une solution individuelle (composteurs individuels et lombricomposteurs, poulaillers,...).



### ► Aux modes de vie des usagers



#### Les contraintes de la collecte des bacs individuels en Points De Regroupement (PDR) :

Les règles de ce mode de collecte imposent aux usagers, responsables de leurs bacs individuels, leur sortie juste avant la collecte et leur retrait après le passage de la collecte.

Les tournées sont organisées selon un calendrier hebdomadaire afin que chaque commune soit collectée une fois par semaine pour chacun des 3 flux : Emballages et papiers, biodéchets, ordures ménagères résiduelles.

Pour tenir compte de la saisonnalité et des spécificités liées à l'attractivité touristique, la fréquence des collectes est organisée différemment sur les communes du littoral : Agde, Portiragnes, Vias, et Pézenas...



#### La disponibilité 24h/24, 7j/7, et sans contrainte, des Points d'Apport Volontaire (PAV) :

Les nombreuses incivilités liées aux bacs laissés en permanence sur l'espace public, leurs vols et dégradations, l'évolution des modes de vie des usagers, souvent absents de chez eux aux heures de collecte, ont confirmé la nécessité d'une évolution structurante du mode de collecte : l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire (colonnes et bornes qui constituent des Points-Tri) et le retrait de bacs individuels.

En 2024, de nouvelles opérations de substitutions de matériels de collecte ont ainsi été réalisées sur 14 communes se traduisant, pour celles pilotées par la collectivité (hors projets privés), par la création de près de 41 nouveaux Points d'Apport Volontaire, soit un total de 111 nouvelles colonnes aériennes ou conteneurs enterrés (dont 60% dédiés au tri).

## 3.3 Le tri, c'est aussi en déchèterie !

Le SICTOM dispose d'un réseau de 18 déchèteries :

- 9 sur l'Agglo Hérault-Méditerranée : AGDE LA PRUNETTE, AGDE LES 7 FONTS, CAUX, MONTAGNAC, PÉZENAS, POMEROLS, PORTIRAGNES, VIAS et SAINT THIBÉRY.
- 6 sur l'Agglo Béziers Méditerranée : ALIGNAN DU VENT, BOUJAN SUR LIBRON, CERS, LIGNAN-SUR-ORB/CORNEILHAN, SERVIAN et VALROS.
- 3 sur les Avant-Monts : LAURENS, MAGALAS et ROUJAN.

#### Bientôt l'ouverture de la déchèterie Les Moulières à Agde !

Les travaux de la nouvelle déchèterie Les Moulières, située Chemin rural Saint Michel à proximité immédiate du Quai de transfert, se sont déroulés tout au long de 2024.

#### Elle deviendra la déchèterie destinée aux professionnels agathois, tout en accueillant les particuliers.

Après des travaux d'amélioration à la déchèterie de la Prunette, qui sera réservée aux particuliers, la déchèterie des 7 Fonts fermera.

Ce réseau de 18 déchèteries est organisé en 3 secteurs.

**Secteur Sud** : déchèteries de AGDE (La Prunette et les 7 Fonts), POMEROLS, PORTIRAGNES, SAINT-THIBÉRY et VIAS.

**Secteur Centre** : déchèteries de BOUJAN-SUR-LIBRON, CERS, MONTAGNAC, PÉZENAS, SERVIAN et VALROS.

**Secteur Ouest** : déchèteries d'ALIGNAN-DU-VENT, CAUX, CORNEILHAN, LAURENS, MAGALAS et ROUJAN.

#### Un accès réglementé

Pour préserver les conditions d'accès des usagers, particuliers et professionnels, du territoire du SICTOM Pézenas-Agde, les entrées en déchèterie nécessitent la présentation d'un badge. Le contrôle d'accès n'est pas pour autant synonyme de restriction d'usage.

Les particuliers, pour lesquels aller en déchèterie est un geste bien inscrit dans leurs habitudes, peuvent y accéder gratuitement et sans limitation du nombre de passages.

Les professionnels peuvent également y accéder sur inscription auprès du SICTOM et leur recours aux services des déchèteries est payant. Leurs dépôts de cartons et de ferraille sont cependant gratuits pour inciter au tri.

Catégories d'usagers	Documents nécessaires
Particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte grise</li> <li>- Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> </ul>
Professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte grise</li> <li>- Extrait Kbis de moins de 3 mois</li> <li>- RIB</li> </ul>

#### A NOTER !

Les particuliers peuvent demander à enregistrer jusqu'à 3 véhicules sur leur badge (QRCode et/ou carte d'accès) sur présentation des cartes grises à leur nom.

Pour tout changement de véhicule, ils doivent envoyer leur nouvelle carte grise avec leur numéro de badge au SICTOM pour la mise à jour de celui-ci.

Les professionnels, après inscription, disposent d'une carte (pas de QRCode) par véhicule enregistré. Ils doivent la retirer au siège du SICTOM.

### Le tarif forfaitaire généralisé pour faciliter l'accès des professionnels aux déchèteries

Jusqu'en 2023, seules les 8 déchèteries équipées de pont-bascule pour les pesées étaient accessibles aux professionnels. Depuis début 2024, l'ensemble des 18 déchèteries sont en capacité d'accueillir les professionnels, à condition que leurs véhicules aient un PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) de moins de 2 tonnes. De même, courant 2024, la nouvelle tarification forfaitaire s'est généralisée avec un barème favorable au tri et à l'optimisation des passages.

### Des espaces de valorisation

Les déchèteries s'inscrivent dans la boucle de l'économie circulaire du territoire. La plupart des déchets déposés, triés par flux, partent ensuite vers les filières de recyclages et de valorisation pour être réutilisés. Ces déchets ont la valeur que leur donne leur seconde vie, devenant, grâce au recyclage, les ressources de prochains produits.

### Une campagne de communication pédagogique

Pour rappeler que l'accès en déchèterie, même s'il faut un badge, reste facile, une campagne de communication a été lancée dès l'été 2024. L'objectif est également de rappeler aux professionnels dont la gestion des cartons en période estivale est une problématique, que leur dépôt est gratuit.



## 4. BILAN PAR FILIÈRE

**L**es filières exploitées par le SICTOM sont celles :

- Du **verre, recyclable** à l'infini ;
- Des **Emballages et Papiers, recyclables** pour une bonne partie ;
- Des **biodéchets, valorisables** à 100% ;
- Des ordures ménagères résiduelles, celles qui n'ont pas été triées ni valorisées, qui sont enfouies.
- Et **des déchets occasionnels issus des déchèteries** (par catégorie de matériaux) dont la plupart des flux sont **recyclables ou valorisables**.

A chaque filière correspond un exutoire interne ou externe à la collectivité. Chaque année, le SICTOM dresse un bilan détaillant les tonnages de déchets collectés et traités par filière.

Ce bilan met en exergue les résultats obtenus en matière de tri en référence aux objectifs de la loi A.G.E.C.

## 4.1 Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

### 4.1.1. La filière des déchets ménagers recyclables : le verre et les Emballages et Papiers

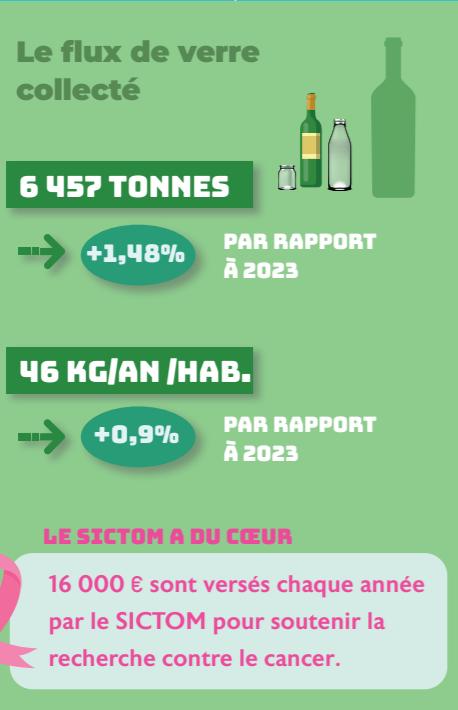
#### ► LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

**14 582** TONNES DE DÉCHETS recyclables en 2024

→ +6.8% PAR RAPPORT À 2023

**103,9** KG/AN/HAB

→ +6.2% PAR RAPPORT À 2023



On constate qu'en 2024 les tonnages collectés de déchets recyclables secs affichent une nette hausse (près de +7%) tant de manière globale qu'en termes de performance par habitant. **Cette évolution positive s'explique par :**

- Une meilleure compréhension de l'élargissement et de la simplification des consignes de tri par les usagers et la communication constante sur le tri diffusée par le SICTOM sur ses différents réseaux et supports.
- La montée en puissance des dispositifs de tri mis à disposition des usagers : dotation initiale de bacs jaunes de plus grand volume (180 litres au lieu de 120 litres) et remplacement gratuit sur demande ; équipement de bacs de tri dans l'habitat collectif (notamment sur le littoral dans les résidences secondaires) ; dotation d'habitations constituant des « écarts » en bacs de tri (nouvelle collecte des bacs jaunes des écarts de Pézenas et alentours programmée pour janvier 2025).
- L'adhésion plus importante des professionnels à l'obligation de tri et de valorisation grâce notamment à l'application de **tarifs incitatifs** dans le cadre de la facturation de leurs déchets d'activité (tarif des déchets recyclables 2 fois moins important que celui des ordures ménagères).

Pour mémoire, l'évolution des tonnages ne reflète que partiellement l'augmentation réelle du tri des emballages et papiers, ces déchets étant souvent très volumineux mais peu lourds.

Nombre d'habitants 2024	Flux collecté	Mode de collecte	Tonnages 2024	Evolution tonnages 2024/2023 en %	Ratio 2024 kg/hab/an	Evolution ratio 2024/2023 en %
140 385	Flux verre collecté	Point d'Apport Volontaire	6 457 t	+1.5%	46	+1%
140 385	Flux Emballages & Papiers	PDR + PAV	8 125 t	+11.5%	58	+11 %
			14 582 t	+7%	104	+6,2 %

#### ► LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS

► ILS SONT TRAITÉS À 100% SUR LE TERRITOIRE !

**Le verre collecté uniquement en colonnes d'apport dédiées (6 457 t)** est acheminé directement vers l'unité de traitement IPAQ de Béziers.

**Les Emballages et Papiers collectés en bacs jaunes et colonnes d'apport volontaire** sont intégralement transférés à OEKOTRI, le nouveau centre de tri de Saint Thibéry.

Une grande partie des **cartons déposés en déchèteries (gratuit pour les professionnels)** est traitée par l'ancien centre de tri de Pézenas.

**10 158 tonnes d'emballages, papiers, cartons traitées en 2024** +10,6% par rapport à 2023

Cette hausse significative des tonnages traités est corrélée à celle des tonnages collectés, en tenant compte des effets de stocks.

OEKOTRI	
Maître d'ouvrage	SPL OEKOMED
Capacité	30 000 t / an
Tonnages SICTOM en 2024	8 423 t
Caractéristique du process de tri	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Un ouvre sac et trommel en tête.</li> <li>· Un décartonneur de sur-tri.</li> <li>· Un crible balistique (séparation des corps creux ou plat).</li> <li>· Des overbands (pour tri des ferreux) et un courant de Foucault (pour tri des aluminiums).</li> <li>· Des trieurs optiques sur la ligne des corps creux (tri sur PETC, ELA, PE/PP, sur films, sur refus plastiques) suivis de tables de tri.</li> <li>· Des trieurs optiques sur ligne corps plats (tri sur JRM, EMR, GDM, sur refus) suivis de tables de tri.</li> <li>· Des presses à balles et à paquets.</li> </ul>
Traitement des refus	Enfouissement ISDND St Jean de Libron

#### REFUS DE TRI

REFUS  
2024  
1 701 TONNES

Taux de refus moyen d'OEKOTRI et du Centre de tri de Pézenas : 16,75%

Bien que légèrement supérieur à celui de 2023, le taux de refus moyen reste conforme à la moyenne nationale.

## 4.1.2 La filière des déchets ménagers valorisables : les biodéchets

### ► LA COLLECTE DES BIODÉCHETS



736

tonnes.  
Le tonnage de biodéchets collectés a doublé en 2024 par rapport à 2023.

#### Déploiement de la collecte des biodéchets

Le geste de tri des biodéchets rentre au fur et à mesure dans les habitudes des usagers, au même titre que le tri des Emballages et Papiers en leur temps. Les campagnes de communication nationales pour expliquer le compostage des déchets organiques et son obligation, ont permis d'appuyer les campagnes de communication de proximité réalisées par le SICTOM.

Pour faciliter le tri des biodéchets, l'éventail des solutions proposées aux usagers est pluriel : **bac individuel, borne d'apport, composteur collectif, composteur individuel et lombricomposteur.**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 46 communes bénéficient d'une collecte séparative qui vient en substitution d'une collecte de déchets non triés (OMR) :**

- Pour les **13 premières communes** collectées : **11** sont dotées de bornes d'apport volontaire, les BB, en cœur de ville et de bacs individuels pour les quartiers périphériques : **PÉZENAS, LÉZIGNAN-LA-CÈBE, NÉZIGNAN-L'ÉVÈQUE, SERVIAN, TOURBES, VALROS, ALIGNAN-DU-VENT, CASTELNAU-DE-GUERS, CAUX, NIZAS, MONTBLANC** et 2 communes, **AUMES** et **CAZOULS D'HERAULT**, sont uniquement équipées de bacs individuels.

- **1** commune, **ESPONDEILHAN**, est équipée d'un dispositif mixte associant bornes biodéchets et sites de compostage partagé.

Cette collecte séparative des biodéchets est complétée d'une **gestion de proximité** pour **9 autres communes** : **SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ, FAUGERES, FOS** et **ROQUESSELS** sont dotées de sites de compostage partagé et **CABREROLLES, CAUSSE ET VEYRAN, CAUSSINIOJOULS, VAILHAN** et **MONTESQUIEU** ont été enquêtées et trient à la source leurs biodéchets par des solutions individuelles (poules, composteurs individuels, lombricomposteurs,...).

#### II AGENDA 2024

**AGDE**, déploiement sur l'ensemble de la ville, centre et littoral : 107 premières BB sont installées durant l'année 2024 et des BB supplémentaires sont programmées pour 2025.

**BESSAN** : 21 BB sont déployées sur la ville.

**Les communes déjà dotées en BB sont équipées de bornes supplémentaires.**

**Mai** : poursuite du déploiement sur **PORTIRAGNES** ville et plage avec l'implantation de 5 bornes supplémentaires.

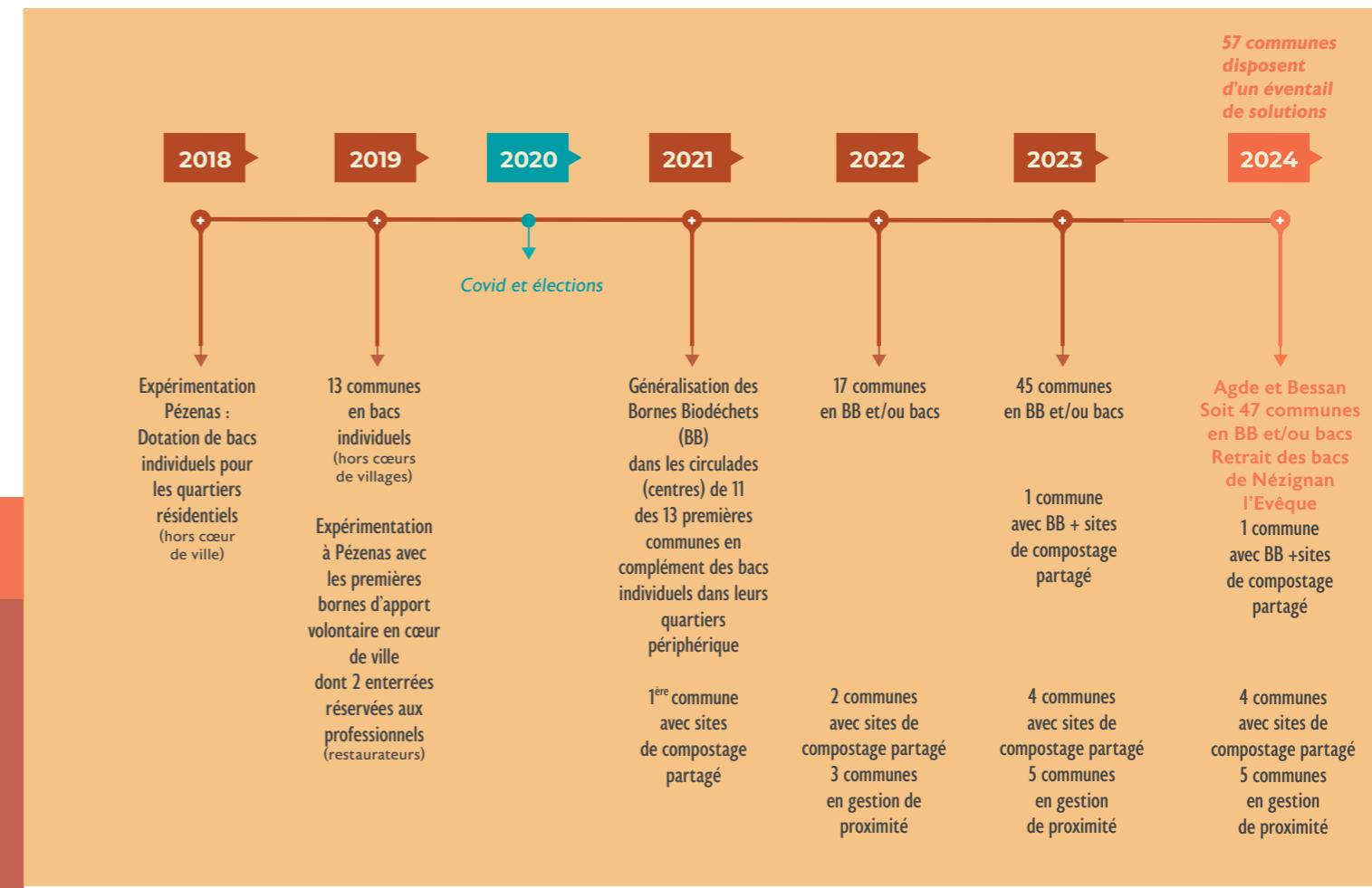
**Août** : installation de 2 bornes supplémentaires sur **SERVIAN**

**Novembre** : implantation de **10 bornes supplémentaires avec retrait des bacs individuels à NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE.**

**Au 31 décembre 2024**, les **57 communes** disposent de solutions de tri à la source des biodéchets, que ce soit par compostage collectif (Bornes Biodéchets et composteurs partagés) ou par compostage individuel et autres solutions comme les poulaillers.

**480 BB** maillent l'ensemble du territoire et les opérations de retrait des bacs individuels orange ont commencé.

## CHRONOLOGIE DÉPLOIEMENT BIODÉCHETS SUR LE SICTOM DE PÉZENAS-AGDE



### ► Les bornes d'apport sont privilégiées pour faciliter le geste de tri des biodéchets

La collecte des biodéchets une fois par semaine, en bacs individuels, avec réducteur de cuve en raison du lourd poids de ces déchets, a été testée dès le 06 janvier 2018.



Distribution de Kit biodéchets - Permanence Mairie

Elle a, par la suite, mis en évidence de nombreux freins à ce mode de collecte :

- L'obligation de conserver ses biodéchets une semaine, ce qui gênait certains usagers, gêne qui s'amplifiait en été avec le risque de jus et d'odeurs.
- La gestion du bac à la charge de l'usager et notamment son nettoyage.

La chute des volumes collectés dès l'approche des beaux jours était chaque année significative et l'habitude de ce geste de tri ne revenait souvent pas à l'automne.

La collecte en borne d'apport a été testée dès 2019 et lève les principaux freins :

- **Les bornes disponibles 24h/24 et 7j/7** permettent à l'usager de déposer ses biodéchets aussi souvent et dès qu'il le souhaite.
- La gestion du bac et sa propreté ne lui incombe plus.
- Les incivilités dues à la présence permanente de bacs sur l'espace public sont supprimées.

Ce mode de collecte, choisi par le SICTOM, est celui qui est privilégié en France par les collectivités à typologie urbaine.

## ► LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS COLLECTÉS

En 2024, **736 tonnes** de biodéchets ont ainsi été collectées et **655 tonnes** ont été valorisées de façon organique sur la plateforme de compostage d'Aspiran du Syndicat voisin Centre-Hérault. Le compost issu de cette valorisation est redistribué aux agriculteurs locaux, **dans une démarche d'économie circulaire**.

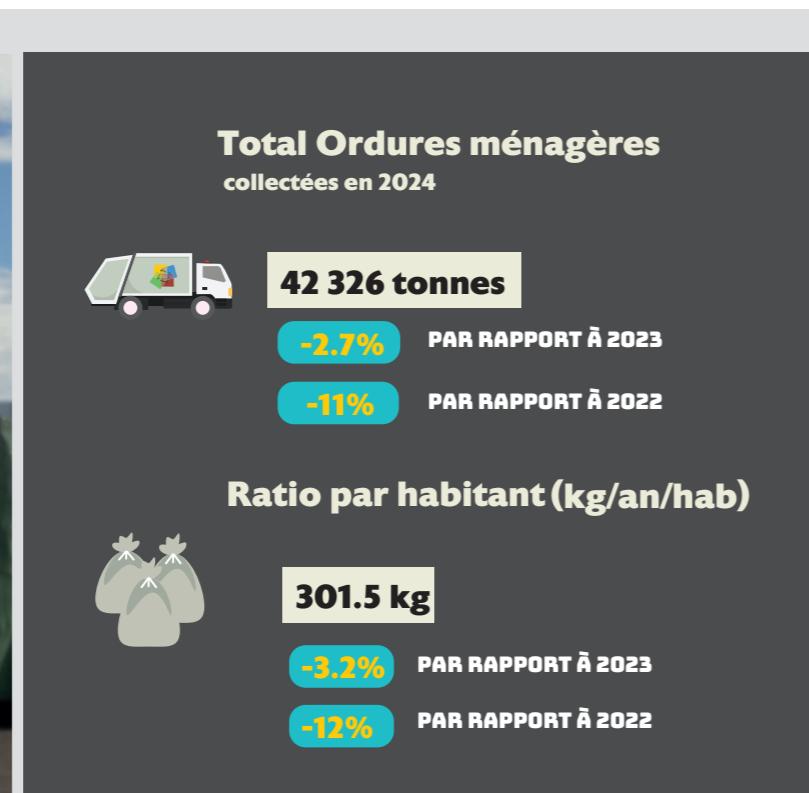
Le doublement des tonnages collectés vient récompenser à la fois les investissements importants réalisés par le SICTOM et les efforts des habitants du territoire qui montrent ainsi leur adhésion à la démarche. Cette évolution positive devrait se confirmer dans les prochaines années en raison de l'augmentation du taux d'équipement des foyers (64% en 2024 contre 42% en 2023) et de l'adhésion progressive à cette forme de tri par les usagers.

Plateforme de compostage d'Aspiran (SCH)	
Exploitant	Syndicat Centre Hérault
Capacité de stockage	9 000 tonnes
Tonnages SICTOM en 2024	<b>655 tonnes</b>
Coût du traitement	49 160 € TTC
Technique utilisée	Compostage



### 4.1.3 La filière des déchets ménagers déchets non triés : Les ordures ménagères résiduelles (OMR) qui finissent enfouies

## ► LES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES



Nombre d'habitants desservis	Tonnages ordures ménagères collectés en 2024	Évolution tonnages 2024/2023 (%)	Ratio /habitant (kg/an/hab)	Évolution ratio/hab 2024/2023 (%)	Évolution ratio/hab 2024/2022 (%)
140 385	42 326 t	-2.7%	301,5	-3.2%	-12%

En 2024, le SICTOM a collecté **42 326 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR), soit près de 3 % de moins qu'en 2023 et 11% de moins qu'en 2022. Cette diminution est encore plus marquée rapportée au nombre d'habitants avec une baisse de 3,2 % par rapport à 2023 et une baisse de 12% par rapport à 2022.

Cette évolution répond à l'objectif majeur de la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire) : la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

**Non triées et valorisées, elles finissent enfouies : c'est ce qui pollue le plus !** et ce qui coûte le plus cher en termes de gestion des déchets.

L'augmentation exponentielle année après année de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** et la **réduction des capacités d'enfouissement** poussent les collectivités à mettre en œuvre de nouveaux modes de collecte et réduire la part des ordures ménagères.

## ► LE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES

**Via les quais de transfert d'Agde et de Pézenas : 38 594 tonnes en 2024** ont transité par les 2 quais de transfert du SICTOM pour être acheminées vers VALOHÉ pour leur traitement dont **2 603 tonnes d'apports directs des professionnels**. Certains services des collectivités et certains professionnels déposent en effet directement leurs Ordures Ménagères à l'un des deux quais de transfert du SICTOM (Agde et Pézenas). Ces dépôts restent marginaux par rapport aux tonnages collectés (6,1%). Ils se font essentiellement au quai de transfert d'Agde qui a été complètement réhabilité en 2022. Ces dépôts directs permettent de limiter la distance parcourue par les véhicules de collecte, et, ce faisant, d'être plus économique en carburant et donc plus respectueux en termes de bilan carbone.

**À VALORBI : 5 769 t** Les tonnages directement déposés à VALORBI sont en diminution sensible de 21 % par rapport à 2023. VALORBI joue le rôle de quai de transfert pour une partie de la collecte Sud par une convention d'entente avec la CABEME dans un souci de **bilan carbone plus respectueux** et de **bonne gestion des coûts de transfert**. Ces tonnages sont ensuite acheminés vers VALOHÉ pour être traités. La baisse des tonnages transitant par VALORBI observée en 2024 peut s'expliquer à la fois par la diminution des tonnages collectés sur le secteur Sud et par une orientation plus directe des flux vers les sites de traitement dans un souci de maîtrise des coûts et de limitation de l'impact environnemental.

**VALOHÉ direct : 566 t** (137 tonnes en 2023)

## ► LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES À VALOHÉ : L'AUTONOMIE DE TRAITEMENT



En intégrant les apports directs sur les 2 quais de transfert, **44 929 tonnes** ont été traitées en 2024, soit une **baisse de 2,1% par rapport à 2023 (45 940 t)** et une **baisse de 8,1% par rapport à 2022**.

**100% des ordures ménagères résiduelles sont traitées par bio-stabilisation** par l'unité de VALOHÉ.

Unité de biostabilitation de VALOHÉ

<b>SPL OEKOMED VALOHÉ</b>
À MONTBLANC (34)
A UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE DE 60 000 T
<b>44 929 tonnes du SICTOM</b>

Le processus de biostabilisation permet de **réduire de plus de 25%** les Ordures Ménagères, qui transformées en inertes après 21 jours de traitement, sont éligibles à l'enfouissement, conformément au Code de l'Environnement.

La biostabilisation permet en effet d'éliminer les matières pouvant provoquer des réactions de fermentation et de supprimer ainsi lixiviats et gaz qui seraient nocifs pour l'environnement.

#### A NOTER !



A noter que 2 124 tonnes ont été extraites des OMR pour être valorisées avec une hausse continue depuis 2022 (+ 2,7% par rapport à 2023)

<b>Unité de traitement de Valohé</b>	
Exploitant	<b>SPL OEKOMED</b>
Capacité maximale	<b>60 000 tonnes/an</b>
Tonnages SICTOM en 2024	<b>44 929 tonnes</b>
Coût du traitement	<b>3 751 239 € TTC</b>
Technique utilisée	<b>Bio-stabilisation</b>



#### Les refus de VALOHÉ enfouis dans l'ISDND voisin de PAPREC-COVED : C'est pas trié, c'est enterré !

<b>ISDND PAPREC-COVED</b>
À MONTBLANC (34)
A UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE DE 132 900 TONNES/AN
<b>33 948 tonnes du SICTOM enfouies en 2024</b>

**100% des refus** (déchets ultimes traités par bio-stabilisation pendant 28 jours à VALOHÉ) sont stockés (enfouis en balles) dans l'ISDND mitoyen de PAPREC-COVED à Montblanc.

**Les tonnages enfouis en 2024 poursuivent leur tendance à la baisse : - 4,2 % par rapport à 2023**



<b>Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)</b>	
Exploitant	<b>Société PAPREC-COVED</b>
Capacité de stockage	<b>132 900 tonnes/an</b>
Tonnages SICTOM en 2023	<b>33 948 tonnes</b>
Coût d'enfouissement	<b>4 745 943 € TTC</b>
Technique utilisée	<b>Enfouissement</b>

Liaison VALOHÉ vers l'ISDND mitoyen de PAPREC-COVED pour les déchets ultimes qui finiront enfouis.

## 4.2 Les déchets occasionnels

**Un tonnage et une fréquentation qui donnent une image plus précise des habitudes et des besoins des usagers du territoire.**

En 2024, les quantités déposées en déchèteries sont en diminution : **55 936 tonnes** soit **13% de moins** qu'en 2023.

Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution des dépôts :

- de déchets verts : - 13,6 %
- de bois : - 13,5 %
- d'inertes non triés : -18,6 %
- d'encombrants : -16,2%

### ANALYSE PAR FILIÈRES

#### ➤ COLLECTE / TRAITEMENT / VALORISATION

produits acceptés en déchèterie	Tonnages 2024	Repreneurs	Mode de valorisation
Ferraille	<b>2 232 t</b>	DERICHBOURG	Recyclage
Cartons	<b>2 033 t</b>	EPR /RECUPRAT /SUEZ / GDE	Recyclage
Végétaux bruts + broyés	<b>19 519 t</b>	SICTOM / ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Recyclage
Troncs	<b>415 t</b>	LR BROYAGE	Valorisation énergétique
Bois	<b>6 303 t</b>	LR BROYAGE / SUD BROYAGE TUBERT / SMN NICOLLIN	Recyclage
Eco-maison	<b>1 488 t</b>	ECO-MOBILIER	Recyclage
DEEE	<b>1 061 t</b>	ECO-LOGIC	Recyclage
DMS	<b>274 t</b>	SRA SAVAC / TRIADIS	Recyclage
Huile de vidange	<b>85 t</b>	SRA SAVAC / TRIADIS	Valorisation énergétique
Batteries	<b>32 t</b>	SRA SAVAC	Recyclage
Piles	<b>8 t</b>	COREPILE	Recyclage
Plaque de Plâtre	<b>1271 t</b>	VALORIDEC	Recyclage
Textiles	non communiqué	RE-FASHION	Recyclage
Capsules Nespresso	non communiqué	NESPRESSO	Recyclage

Le tonnage de **cartons** déposés en déchèterie a augmenté de plus de 7%. Ce dépôt, tout comme celui de la **ferraille**, est gratuit pour les professionnels. En 2024, une importante campagne de communication a été faite sur le thème « Les cartons en déchèterie, c'est gratuit, ça en jette ! »

## LA FILIÈRE VÉGÉTAUX

### DÉPÔTS DES DÉCHETS VERTS ET TRONCS AINSI QUE LES APPORTS DIRECTS DES PROFESSIONNELS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE :

23 754 t

-11,1%

par rapport à 2023



Des campagnes de communication incitent les usagers à valoriser dans leurs jardins leurs déchets verts et éviter le déplacement en déchèteries.

Déposés en déchèterie, le coût de valorisation des déchets vert est important. Un effort constant est donc apporté à la fourniture de broyat aux agriculteurs, dans un double objectif : s'inscrire dans une démarche **d'économie circulaire** conformément à la Loi AGEC et limiter le **coût de traitement**.

La baisse des tonnages de broyat fourni en 2024 s'explique par une diminution conjoncturelle de la demande des agriculteurs.



Du compost est également mis gratuitement à la disposition des particuliers. Il a cependant un coût, nécessite une importante ressource en eau et son temps de production est long.



### ➤ COLLECTE / TRAITEMENT / ENFOUISSEMENT

	Tonnages 2024	Evolution 2024/2023	Traitement	Repreneur	Pénalisation
Inertes non triés	11 375 t	-18,6%	9 262 t 2 113 t Réemploi	SOLATRAG	Non Soumis à la TGAP
Encombrants	9 562 t	-16,2%	8 125 t Enfouissement	PAPREC-COVED	Soumis à la TGAP

A noter que depuis 2024, une partie (18,5%) des inertes non triés (les gravats) est envoyée à un repreneur du BTP pour être **réemployée et détournée de l'enfouissement soumis à la TGAP**.



La baisse des tonnages des déchets destinés à l'enfouissement contribue à limiter l'impact de la hausse de la TGAP.

Cette taxe imposée par l'Etat aux collectivités a plus que doublé entre 2020 et 2024 et sera frappée d'une « sur-TGAP » en 2025.

Cette charge supplémentaire impacte chaque année le coût de gestion des déchets.

L'axe de travail du SICTOM est donc de mettre en œuvre toutes les actions favorisant la réduction et le réemploi des déchets, tout comme l'amélioration du tri, pour ne pas avoir à répercuter cette taxe et cette sur-taxe sur les usagers.

De plus, les fermetures successives des ISDI (leurs autorisations préfectorales arrivant à échéance et l'Etat réduisant les capacités autorisées des centres d'enfouissement) imposent de rechercher de nouvelles filières de réemploi pour réduire les tonnages enfouis.



LE TRI, C'EST AUSSI EN DÉCHÈTERIE !

La diminution des tonnages d'inertes non triés et d'encombrants s'inscrit dans les objectifs de réduction des déchets enfouis imposés par la loi.

Le contrôle d'accès, progressivement étendu à l'ensemble des déchèteries, permet une meilleure traçabilité des apports : les déchets déposés triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage ou de valorisation pour leur donner une seconde vie et répondre aux enjeux de réemploi.

## Fréquentation des déchèteries en 2024

Le déploiement du contrôle d'accès s'est achevé en 2024, la réglementation n'ayant pas changé. L'accès pour les particuliers reste GRATUIT, et sans limitation de passage, pour les 18 déchèteries du SICTOM.

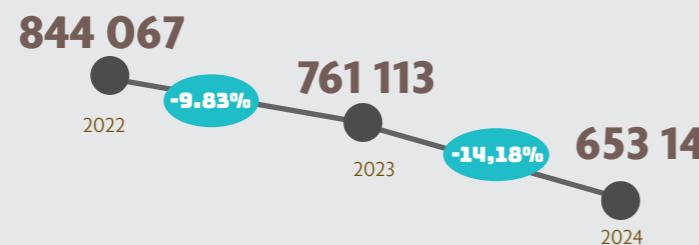
La demande de badge se fait sur le site [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)

Les particuliers doivent fournir la copie de leur carte grise et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les professionnels doivent fournir la copie de leur carte(s) grise(s), un extrait de Kbis de moins de 3 mois, leur RIB et être enregistrés auprès des services du SICTOM Pézenas-Agde pour obtenir leurs cartes d'accès.

Pour répondre aux multiples questions liées aux nombreux cas particuliers, une FAQ, régulièrement actualisée, est disponible :

<https://www.sictom-pezenas-agde.fr/modernisation-et-amelioration-de-votre-acces-en-decheterie>

En 2024, le nombre total de passages enregistrés s'élève ainsi à 653 141 dont 596 997 effectués par des particuliers et 56 144 relevant de professionnels.



Fréquentation	2022	2023	2024	% 2024/2023
Particuliers	830 546	742 929	596 997	-19,64 %
Professionnels	13 521	18 184	56 144	+308,75 %
Total	844 067	761 113	653 141	-14,18 %

La généralisation du contrôle d'accès permet de réserver l'usage des déchèteries du territoire aux seuls résidants. Au 31 décembre 2024, **59 602 badges** avaient été délivrés aux usagers particuliers.

Le nombre de passages de professionnels s'est multiplié par 3 en 2024 et au 31 décembre, **2 121 cartes** avaient été délivrées aux professionnels du territoire. Le contrôle d'accès permet d'améliorer le suivi et l'identification des apports de déchets émanant des entreprises et soumis à facturation. Les recettes s'élèvent à **469 589 euros en 2024** soit une augmentation de 43% par rapport à 2023.



EVOLUTION DES RECETTES ISSUES DES DÉPÔTS DES PROFESSIONNELS



Le contrôle des dépôts au moyen des badges d'accès permet de facturer de façon plus conforme le service qui leur est rendu.



## 5. COÛT DU SERVICE PUBLIC

**L**e Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (article L2224-13 du CGCT).

Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines à laquelle appartient la commune.

Pour des raisons d'échelle territoriale plus pertinente, ce service peut être transféré à des intercommunalités plus larges (syndicats mixtes). C'est le cas du SICTOM Pézenas-Agde qui en fixe l'organisation conformément aux réglementations en vigueur.

En 2024, l'évolution du coût de gestion ce service public est marquée par :

- La baisse des tonnages qui a permis d'économiser sur le poste « traitement ».
- La maîtrise de la masse salariale et la baisse du taux d'absentéisme.
- L'augmentation des recettes avec notamment un meilleur contrôle des accès des professionnels en déchèteries et le soutien plus important de l'éco-organisme CITEO avec qui le SICTOM conventionne pour le tri des emballages, papiers et le verre.
- Une politique d'investissement volontariste pour relever les défis de la transition écologique et l'émergence de projets structurants.
- Un taux de réalisation des investissements de 62%, porté à 77% en intégrant les Restes À Réaliser (RAR).

## 5.1 Structure des coûts et des financements

Évolution des charges de fonctionnement	C.A. 2023	C.A. 2024	Évolution 2024/2023
Charges à caractère général	22 384 975 €	23 312 748 €	4,14 %
Charges de personnel	13 336 477 €	13 312 189 €	-0,18 %
Autres charges de gestion courante	210 562 €	382 140 €	81,48 %
Charges financières sur emprunt	147 873 €	186 423 €	26,07 %
Charges exceptionnelles	204 287 €	11 216 €	-94,51 %
Dotations aux provisions	39 000 €	39 000 €	0 %
Dotations aux amortissements	3 411 924 €	3 889 177 €	13,99 %
<b>TOTAL</b>	<b>39 735 098 €</b>	<b>41 132 893 €</b>	<b>3,52 %</b>

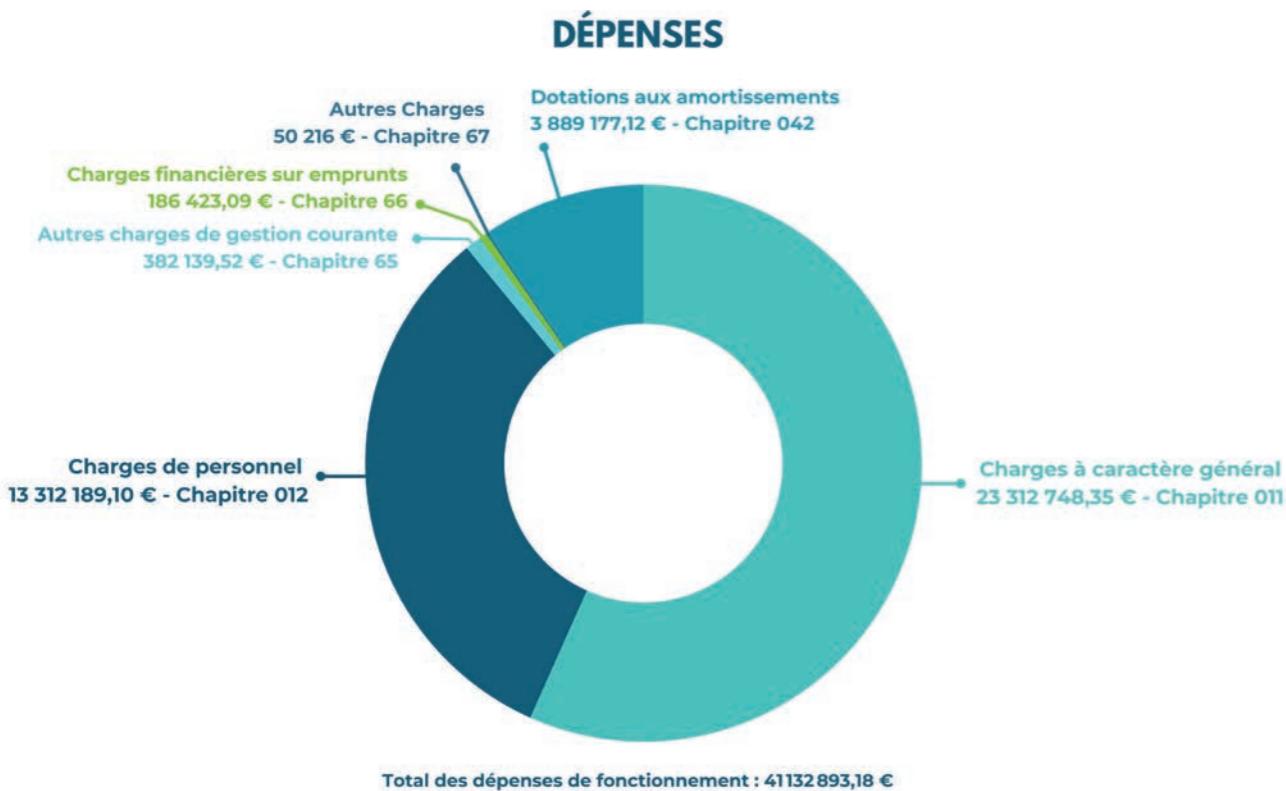
L'emballage des dépenses à caractère général constaté en 2023 (+19,8% par rapport à 2022), ne s'est pas reproduit en 2024. L'infléchissement de la courbe est dû à 2 facteurs majeurs :

- L'inflation qui a amorcé une forte décrue en 2024 ;
- **Une baisse significative du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles avec un report de tonnage vers la collecte sélective et les biodéchets.**

En ce qui concerne la masse salariale, le plein effet du transfert de personnel vers OEKOTRI (en cours d'année 2023) et les actions menées pour résorber le taux d'absentéisme ont permis de maintenir les dépenses de personnel au même niveau que l'année précédente.

Le remboursement de la dette augmente suite aux derniers emprunts levés à des taux nettement moins intéressants que ceux en vigueur au début des années 2000. Enfin, la politique d'investissement menée ces dernières années, pour répondre aux évolutions de collecte et à la modernisation des déchèteries, entraîne une augmentation des dotations aux amortissements.

Si ce poste pèse sur les dépenses de fonctionnement, il contribue, par l'inscription de son pendant en recettes d'investissement, à financer ces derniers sur fonds propres.



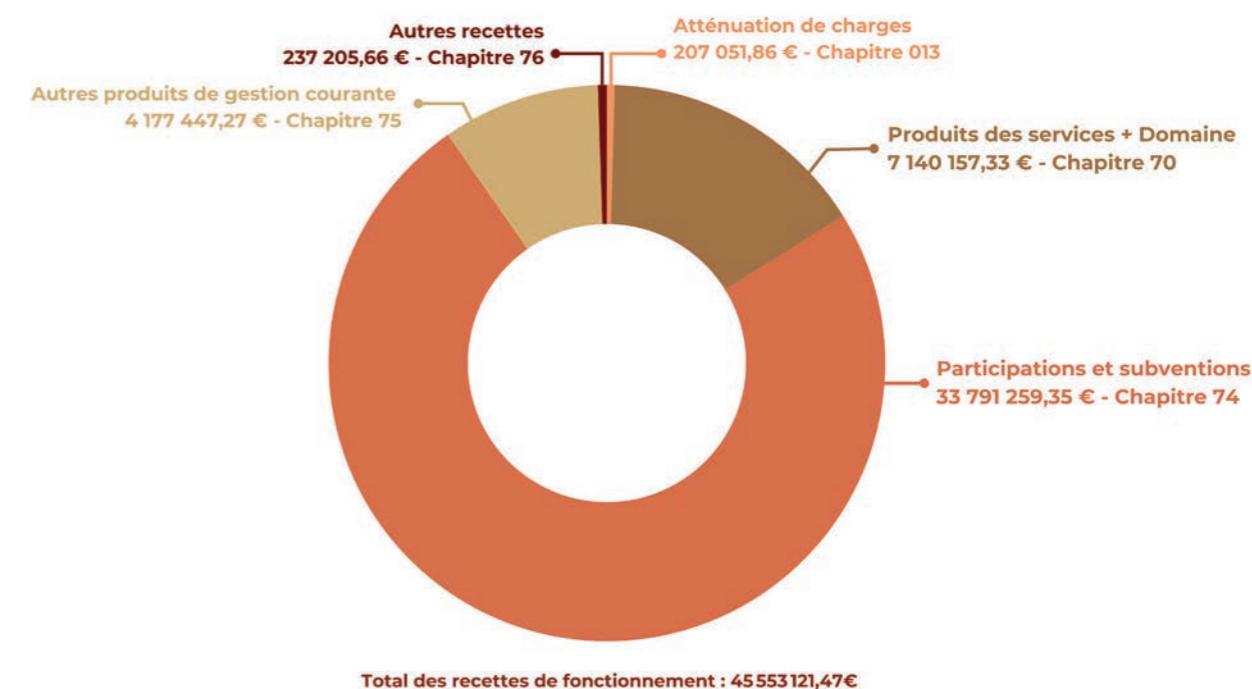
Évolution des contributions	2023	2024	Évolution 2023/2022
TEOM des membres	32 230 971 €	33 791 259 €	4,84 %
Redevance Spéciale	3 891 738 €	4 076 002 €	4,73 %
Déchèteries	317 004 €	469 589 €	48,13 %
Autres recettes *	4 065 228 €	6 725 003 €	65,43 %
Accès quai de transfert	383 511 €	396 948 €	3,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 888 452 €</b>	<b>45 458 801 €</b>	<b>11,18%</b>

\* soutien des éco-organismes, revente des matériaux, loyers et produits divers

En 2024, la revalorisation des bases fiscales a été de 3,8% mais le territoire bénéficiant d'une large dynamique de ces bases, liée aux nouvelles constructions, a permis au SICTOM de voir les participations de ses membres augmenter de 4,84% au total. Dans le même temps, les cours de revente des matériaux ses sont mieux maintenus que prévu, permettant au SICTOM de réaliser pleinement le budget prévisionnel. Par ailleurs, l'application des nouvelles consignes de tri « tous les Emballages et les Papiers se trient », ont fait entrer le SICTOM dans un nouveau dispositif de soutien de son éco-organisme CITEO en déplafonnant l'aide versée jusqu'à ce jour.

Le contrôle d'accès mis en place de manière effective sur toutes les déchèteries a permis d'encaisser les recettes prévues au budget mais aussi d'éviter les entrants d'usagers hors territoire (coûts évités).

### RECETTES



En synthèse :

**Moins de tonnage d'ordures ménagères** : c'est moins de frais de traitement couteux pour le SICTOM et moins de TGAP liée à leur enfouissement.

**La collecte des biodéchets** : c'est le traitement le moins couteux et qui permet de produire une matière noble, le compost, conformément aux principes de l'économie circulaire.

**Les barrières en entrée de déchèterie** : c'est un meilleur contrôle de ce qui rentre sur nos installations et l'assurance de prendre en charge les déchets produits par les usagers du territoire.

**La généralisation des nouvelles consignes de tri** : c'est un meilleur taux de valorisation de ce qui peut l'être, une optimisation du soutien de CITEO qui contribue ainsi à diminuer le reste à charge pour la collectivité.

## 5.2 Coût des prestations extérieures (collecte, transfert et transport, traitement des déchets)

Nature des prestations	Titulaires	Montant TTC 2023	Montant TTC 2024	Evolution 2024/2023
Collecte OM et CS sur Agde	SMN NICOLLIN	3 904 947 €	4 199 509 €	7,54%
Transport des OMR	GENTES	364 645 €	375 061 €	2,86%
Traitement et transport du bois broyé	ONYX VEOLIA/LR BROYAGE/SUD BROYAGE/PRO ENVIRONNEMENT	430 099 €	337 730 €	-21,48%
Traitement des déchets verts broyés	ALLIANCE /COMPOST/SEDE ENV'T	413 971 €	340 353 €	-17,78%
Tri collecte sélective	OEKOMED	997 589 €	1 806 215 €	81,06%
Traitement des déchets issus de VALOHÉ	COVED	4 858 145 €	3 297 628 €	-32,12%
Traitement des encombrants	COVED	2 013 378 €	1 396 144 €	-30,66%
Traitement des OMR	OEKOMED	3 598 812 €	4 112 690 €	14,28%
Traitement des biodéchets	SYNDICAT CENTRE HÉRault	25 026 €	47 870 €	91,28%
Traitement des encombrants et refus de tri	CABM	199 902 €	211 237 €	5,67%
	<b>TOTAL</b>	<b>17 051 293 €</b>	<b>16 334 641 €</b>	<b>-4,20%</b>

Les dépenses budgétaires consacrées au traitement global des différents flux de déchets, continuent à représenter une part prépondérante des dépenses de fonctionnement (81 % du chapitre 011). De nouveaux marchés publics, signés début 2024, ont permis d'économiser sur le traitement du bois et des déchets verts. Malgré une hausse notable du prix de traitement des encombrants (non valorisables et destinés à l'enfouissement), la baisse significative des tonnages a permis de diminuer l'enveloppe budgétaire.

Concernant le traitement des déchets de collecte sélective, 2024 sonne la fin du tri en régie. 100% de la collecte sélective sont traités à OEKOTRI, usine parfaitement adaptée aux nouvelles consignes de tri.

Le tonnage, avec un geste de tri facilité par la simplicité des consignes, a crû d'environ 10% par rapport à 2023.

Enfin, la généralisation de la collecte séparative des biodéchets permet de détourner près de 740 tonnes en 2024 contre 370 en 2023, soit plus du double. Si ce gisement reste minoritaire, il est amené à se développer car il reste la meilleure alternative à ce jour à l'enfouissement.

### 5.2.1 Collecte

La collecte des différents flux de déchets est assurée en régie à l'exception de la ville d'Agde, confiée à un prestataire extérieur. Le choix de l'externalisation a été réalisée depuis de nombreuses années pour assurer un service adapté à un territoire présentant de fortes spécificités, notamment celles d'une station balnéaire très prisée en saison.



2023	2024
3 904 947 €	4 199 509 €

L'augmentation entre les 2 exercices correspond à la revalorisation annuelle du marché et à la mise en œuvre de la collecte des biodéchets.

### 5.2.2 Transfert/transport

Le transport d'une grande partie des déchets est effectué en régie. Cependant, les Ordures Ménagères et les déchets verts sont déposés sur les quais de transfert d'Agde et de Pézenas avant de repartir vers les exutoires de traitement. Ces transferts sont réalisés par des prestataires.

#### TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2023	2024
364 645 €	375 061 €

#### TRANSPORT DES DÉCHETS VERTS

2023	2024
430 099 €	337 730 €

La diminution des tonnages en ordures ménagères et la modification des modes de traitement des déchets verts (épandage, amendement terrain, compost), ont permis de stabiliser voire d'atténuer les dépenses liées au transport.

### 5.2.3 Traitement

L'objectif d'être un territoire autonome en termes de traitement est atteint pour les principaux flux de déchets. La maîtrise de la plupart des sites de traitement est assurée par le secteur public, ce qui permet de parer à des hausses de prix prévisibles pour les années à venir, en lien avec la raréfaction des capacités (notamment d'enfouissement) des exutoires existants (déséquilibre entre l'offre et la demande).

Ainsi :

1. Les ordures ménagères sont traitées et stabilisées sur le site de Valohé exploité par la SPL OEKOMED dont le principal actionnaire est le SICTOM,



3. Les biodéchets sont traités par le Syndicat Centre Hérault, sur Aspiran, qui les valorise en un compost de qualité.



2. Le traitement de la collecte des emballages et papiers est assuré sur le site d'OEKOTRI, avec une gestion confiée à la SPL OEKOMED et une exploitation attribuée par marché public à URBASER Environnement,

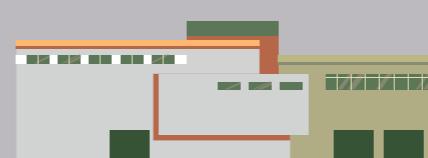


4. Les refus de tri d'OEKOTRI sont dirigés vers l'ISDND de St-Jean de Libron, exploité par la CABM.

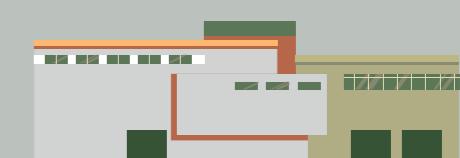


Le secteur privé assure le traitement :

1. Des déchets ultimes d'ordures ménagères en sortie de Valohé, enfouis sur le site voisin de Valorsys, exploité par COVED,



2. Des encombrants de déchèterie qui n'ont pas réussi à être valorisés, traités en enfouissement à Valorsys par COVED,



3. Des déchets dangereux (peinture, solvants etc..) par SARL,



4. Des déchets verts par broyage et évacuation vers des filières spécifiques (industries, compostage de boues de STEP...)

	2023	2024
Transport via secteur public	4 821 329 €	6 178 012 €
Traitement via secteur privé	7 530 273 €	5 244 329 €

### 5.3 Les principaux investissements 2024

Après la réalisation de travaux d'importance sur le quai de transfert d'Agde, les dépenses de l'exercice 2024 ont porté sur les déchèteries avec la création de la nouvelle déchèterie des Moulières, en remplacement de celle des 7 Fonts qui fermera en 2025. La pose d'équipements de sécurité sur les quais de déchargement de toutes les déchèteries a commencé en 2024 et se terminera début 2025.

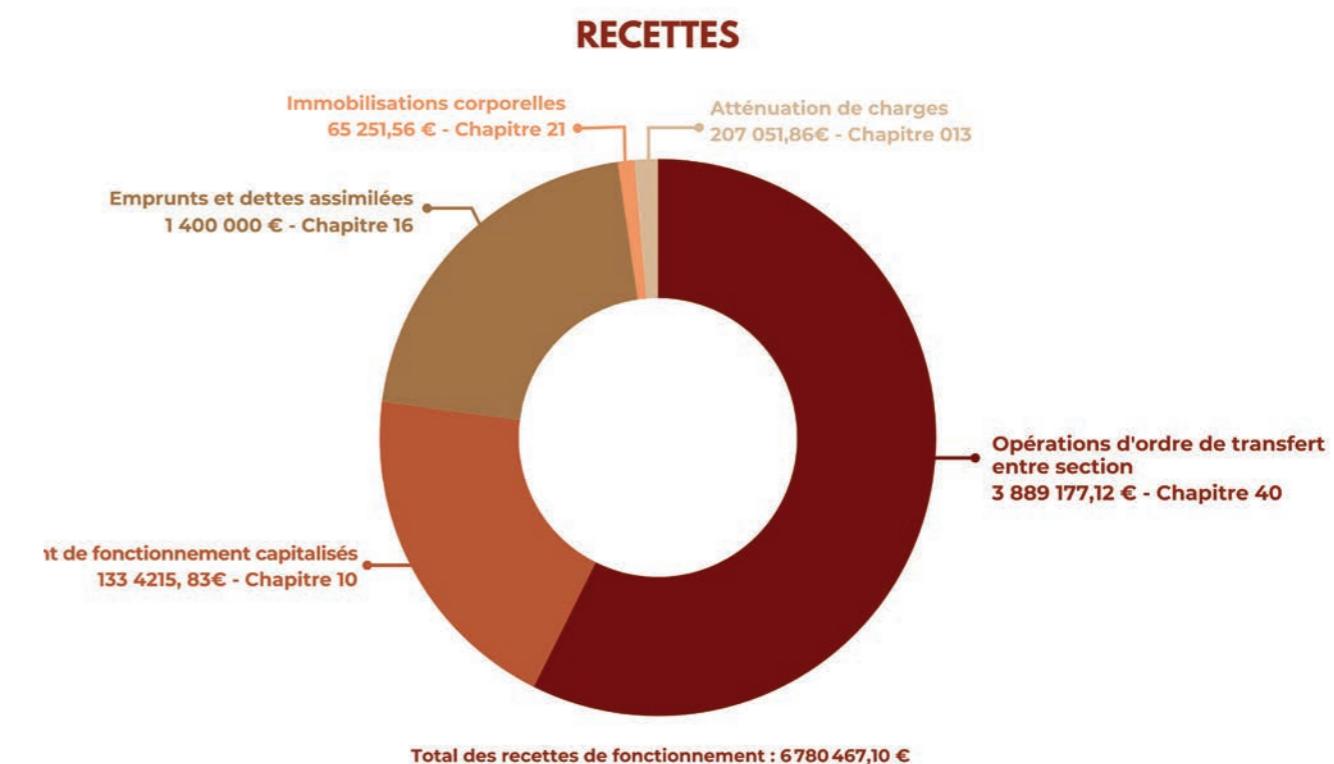
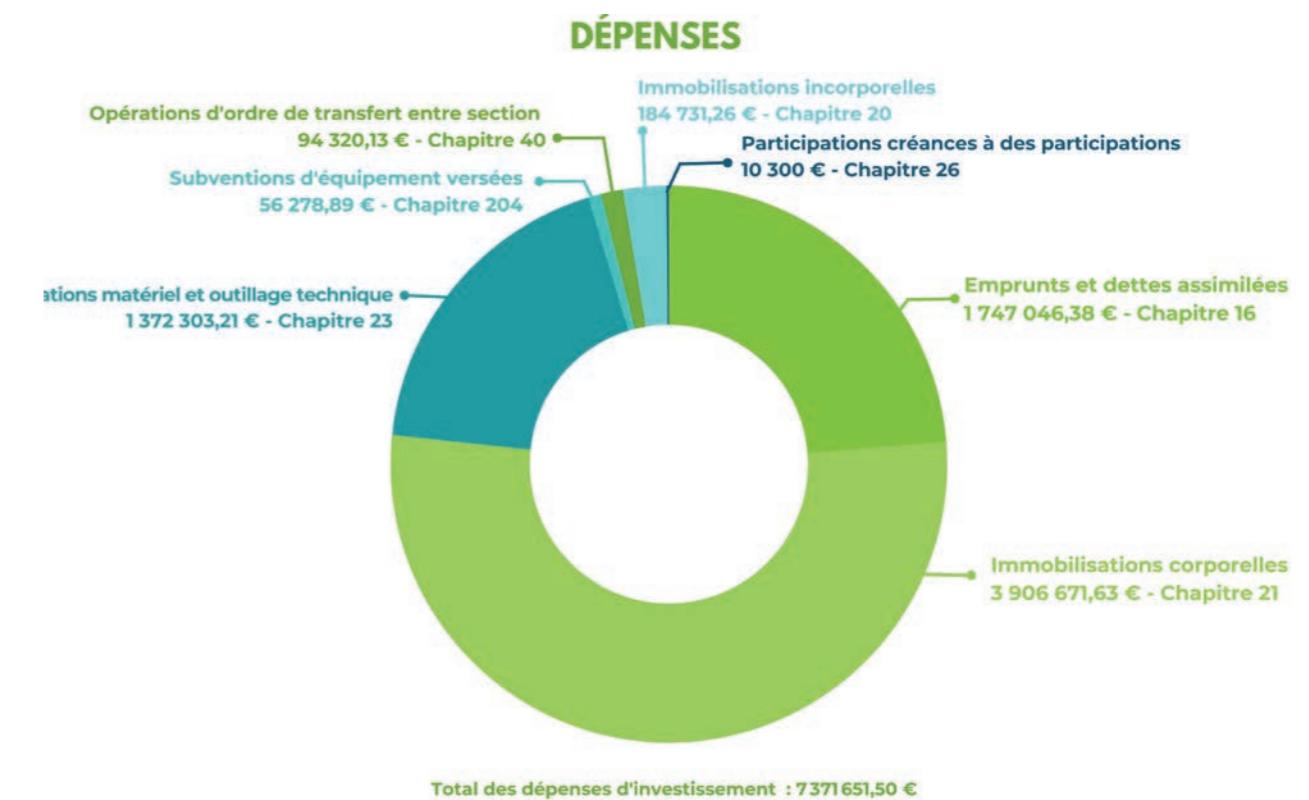
La mutation de la collecte vers des points d'apport volontaire, entraîne l'acquisition régulière d'un volume important de colonnes aériennes et enterrées.

Le SICTOM met en place une politique de renouvellement régulier de son matériel d'exploitation et plus particulièrement ses véhicules lourds, destinés à la collecte. L'objectif est de rajeunir le parc roulant (8 ans en moyenne), en programmant chaque année, l'acquisition de bennes et polybennes.

Détail des principaux investissements réalisés en 2024	
Matériel de transport (PL et VL)	2 256 884 €
Matériel de pré-collecte	1 357 427 €
Matériel informatique, téléphonie, vidéoprotection	57 759 €
Travaux sur les déchèteries existantes	72 737 €
Travaux création déchèteries les Moulières	1 372 303 €
Etudes préalables à la réalisation d'une chaufferie CSR	118 704 €
Acquisition de terrains	89 000 €
Etudes préalables à la remise à niveau de nos sites	28 000 €
Participation voirie RD 28	56 279 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 409 113 €</b>

A ces dépenses, s'ajoutent le remboursement en capital de la dette pour la somme de 1 747 046€ et des écritures d'ordre.

Les investissements 2024 ont été partiellement financés sur fonds propres. Pour le solde, le SICTOM a levé un emprunt de 1 400 K€, portant son encours de dette au 31/12/2024 à 12 357 984 €.





## 6. EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

**L**e SICTOM, en tant que collectivité, mène sa politique de ressources humaines, selon les Lignes Directrices de Gestion mises en œuvre : Evolution des effectifs, de leur composition et analyse des caractéristiques, gestion des emplois et des compétences, analyse de l'absentéisme et prévention des risques, plan de formation.

**La dynamique de la collectivité en termes de projets impulse pour ses ressources humaines une stratégie volontariste.**  
Ainsi, entre 2021 et 2024, la collectivité a modernisé ses services aux différents publics tout en maîtrisant le niveau des effectifs et en contenant sa masse salariale.

**La politique RH du SICTOM répond à 4 grands objectifs :**

- **La montée en compétences pour répondre aux besoins de l'exploitation.**
- **La montée en compétence pour répondre aux besoins de dématérialisation des démarches administratives proposées aux usagers (demande et création de badges QRCode,...) : formation aux nouveaux logiciels métiers (contrôle d'accès en déchèterie, gestion et dotation du parc de bacs présents sur le territoire,...) et aux outils de communication internes (registres dématérialisés,...) et externes (site et réseaux,...).**
- **Le développement d'actions contribuant à la qualité de vie au travail, et à la prévention de l'usure professionnelle.**
- **L'attractivité des métiers du monde des déchets en insistant sur le volet qualité environnementale ainsi que la fidélisation des agents, en poursuivant une politique de formation pointue (plan de formation pluriannuel) ainsi que le développement des parcours professionnels internes.**

**Les indicateurs ci-après sont ceux établis au 31 décembre 2024 et constituent les éléments préparatoires au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 ainsi que ceux du Rapport Social Unique (RSU) qui sera présenté en 2025 en Comité Social Territorial.**

## 6.1 Stabilité des effectifs dont la structure évolue

La collectivité consolide ses effectifs et au 31 décembre 2024, elle emploie et rémunère 286 agents fonctionnaires et contractuels (permanents ou non). L'effectif est donc stable par rapport à 2023. Parmi ces effectifs **183** sont fonctionnaires, **40** sont contractuels recrutés sur des postes permanents et **63** sont contractuels non permanents (surcroit activité, remplaçants, saisonniers, etc...) : **223 agents sont affectés sur des postes permanents**.

La variation des effectifs entre 2023 et 2024 s'explique par :

- **Les départs en retraite** : la modernisation des modes de collecte modifie l'organisation des services. Un poste laissé vacant en raison d'un départ en retraite fait toujours l'objet d'une réflexion permettant de revoir le périmètre des missions et de proposer un service mieux adapté aux évolutions des besoins des usagers. En 2024, **12 agents** sont partis à la retraite soit 4 de plus qu'en 2023, ce qui s'explique par la pyramide des âges de la collectivité.
- **L'émergence d'un besoin de postes de catégorie B** sur des niveaux de chef de service ou des postes nécessitant une expertise, tout en rencontrant des difficultés à recruter sur ces niveaux de responsabilités et compétences. Par ailleurs, le nombre d'agents en catégories A et C reste stable.
- **Des difficultés de recrutements rapides** sur des certains métiers laissant le poste vacant une partie de l'année.



Au 31 décembre 2024, les effectifs de la collectivité sont répartis de la manière suivante :

- 85% relèvent de la filière technique, ce qui est en adéquation avec la vocation du SICTOM.
- 91% sont des agents de catégorie C.
- La moyenne d'âge des effectifs titulaires de la collectivité est de 50 ans, ce qui met en évidence le vieillissement des effectifs. Les agents titulaires partiront en retraite dans les treize à quinze ans à venir, ce qu'il est nécessaire d'anticiper.



## 6.2 Stabilité des charges de personnel

Elles représentent 13 312 190 € et sont **stables** par rapport à 2023 (13 336 476 €).

Le budget prévisionnel 2024 a été respecté car il a été **réalisé à 96,7 %**.

Le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, est lié à la manière de servir de l'agent et c'est la partie variable du régime indemnitaire. Il constitue un outil de motivation pour les agents et un outil de management pour l'encadrement tout en permettant de lutter contre l'absentéisme. Sa première mise en œuvre en 2024 a représenté une enveloppe de 168 862 € pour 152 agents éligibles. Son montant maximal est de 1 200 € bruts annuels par agent éligible.



## 6.3 Axes stratégiques forts conjuguant Qualité de vie au travail et Qualité du service rendu

### Temps de travail, heures supplémentaires et nouvelle organisation dans le respect du cadre budgétaire

L'année 2024 a été une année de stabilisation des cycles de travail. Elle a également permis à la collectivité de mettre en place les règles de gestion des heures supplémentaires conformément au cadre réglementaire avec une délibération le 15 juillet 2024 cadrant les modalités de paiement et de récupération ainsi que la liste des emplois concernés. Le grand chantier 2025 sera l'évolution du rythme de travail au service Collecte pour passer sur un cycle hebdomadaire de 35h sur 5 jours en début d'année.

### Attractivité de la collectivité : mobilité interne et accès encouragé à la fonction publique au regard des besoins d'expertise

L'offre d'un parcours professionnel au sein du SICTOM renforce son attractivité. Les ouvertures de poste sont publiées en interne et en externe. Pour favoriser la mobilité interne, les titulaires sont individuellement informés (via les bulletins de salaire) et, en fonction de leurs profils professionnels, invités à candidater, notamment sur les postes les plus sensibles (riieur-chauffeur, chauffeur polybennes, mécanicien, ...) ainsi que sur les postes d'encadrants (adjoint-contremaitre, contremaitre,...y compris les postes de coordination de niveau direction).

Le SICTOM poursuit par ailleurs sa politique de stabilisation des contractuels non permanents : les besoins en compétence des services peut amener la collectivité à avoir recours à des CDD de 3 ans lorsqu'aucun titulaire n'a pu être recruté. **Conformément à sa vocation, la collectivité incite les agents non permanents à passer les concours de la fonction publique s'ils souhaitent pérenniser leurs situations. Elle les accompagne dans cette démarche volontariste.**

De plus, pour répondre aux besoins d'expertise nécessaires à la mise en œuvre des projets structurants (notamment en matière de traitement), le SICTOM a recours à des contrats de projet (tant du niveau catégorie A que C).

### POLITIQUE DE PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME : L'OUTIL PRIVILÉGIÉ DE LA FORMATION !

#### Taux d'absentéisme : 7,06%

Lié aux congés de maladie ordinaire et accidents de travail, il s'est maintenu en 2024 au même niveau bas que 2023.

Pour réduire les causes d'absences liées au travail et prévenir les maladies tant physiques que psychologiques, la collectivité a développé plusieurs dispositifs liés à la formation qu'elle continue d'améliorer :

- **La formation de proximité par les managers :**

- Pour les agents entrant dans la collectivité : la mise en place des **accueils au poste renforcés (APR)** dispensés sur le terrain par les encadrants-responsables permet aux nouveaux agents de mieux s'approprier leurs environnements de travail.

- Pour les agents reprenant après une longue période d'absence : le renouvellement de l'accueil au poste permet à l'agent d'être informé des événements (et changements) survenus pendant son absence et de revoir les fondamentaux de son métier.

Une **formation « Retour d'absence »** a été dispensée à une partie de l'encadrement en 2024 et se poursuivra en 2025. Le temps passé par l'encadrant avec l'agent lors de son « retour d'absence » facilite les conditions de reprise et surtout le maintien dans l'emploi.

- Au-delà des actions de prévention des risques et d'accompagnement des parcours individuels, la collectivité accroît son investissement sur la **prévention pour les métiers en lien direct avec le public, l'objectif étant de donner aux agents des outils pratiques** permettant de réduire les risques d'agressions. Elle investit également dans des outils de formation à la pointe de la technologie (masques de réalité virtuelle) pour renforcer la prévention.

**En 2024, 893 jours de formation ont été dispensés, ce qui représente une moyenne de 3,56 jours de formation par agent. La collectivité affirme ainsi sa politique volontariste de formation, avec en 2024 un budget de 85 000 € en plus de la cotisation obligatoire au CNFPT qui est de 0,9% de la masse salariale.**

## PROTECTION SOCIALE : PERMETTRE À TOUS LES AGENTS D'ADHÉRER À LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE



L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a posé le nouveau cadre de la Prévoyance Sociale Complémentaire et a introduit une obligation de participation des employeurs publics en prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 impose aux employeurs territoriaux de conclure un dispositif de contrat collectif pour leurs agents d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'adhésion facultative sera obligatoire en 2027.

L'avis du CST est obligatoire et le 12 novembre 2024 un avis favorable a été rendu pour :

- L'adhésion du SICTOM à la convention de participation proposée par le CDG 34.
- Un niveau de garanties de 90% du traitement de référence mensuel net en cas d'incapacité temporaire ou d'invalidité.
- Le maintien du montant de la participation Employeur SICTOM à 25€ par agent (cette participation ne pouvant pas être inférieure à 7 €).

L'adhésion du SICTOM au contrat collectif avec le CDG 34 pour la protection sociale complémentaire a été validée par délibération le 12 décembre 2024. Le travail fait en 2024 dans des délais très contraints, non seulement pour répondre aux obligations réglementaires mais surtout pour faciliter l'accès des agents à la protection sociale complémentaire couvrant le risque Prévoyance se poursuivra en 2025.

## LIEN SOCIAL : L'ACCÈS AUX LOISIRS FACILITÉ

Plusieurs prestations d'actions sociales ont été développées en 2024 et seront reconduites en 2025 comme le Noël des enfants, organisé pour la première fois au siège de Nézignan-l'Évêque. La collectivité a proposé un choix de cadeaux pour les enfants jusqu'à leur 12 ans et a organisé un après-midi récréatif autour d'un goûter. Cette initiative a été appréciée et permet de créer du lien social entre les agents au siège de la collectivité.



Le SICTOM favorise également l'accès aux loisirs (sportifs / culturels) et aux vacances en adhérant au Comité des Oeuvres Sociales (COS LR 34).

La cotisation correspond à 1 % de la masse salariale.

En 2025, des réunions seront organisées sur plusieurs sites pour informer les agents de l'offre de prestations pour qu'ils puissent en bénéficier.

## 6.4 Relations sociales

En 2024, le Comité Social Territorial s'est réuni :

- Le 2 et le 5 avril 2024
- Le 12 novembre 2024

La Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) s'est réunie :

- Le 9 février 2024
- Le 25 juin 2024
- Le 2 décembre 2024

Des groupes de travail ont été constitués et se sont régulièrement réunis sur les thèmes : conditions de travail / suivi des surcharges / météo / vêtements de travail et EPI / suivi de collectes.



## 7. PRÉVENTION ET RÉDUCTION par la sensibilisation aux bons gestes et la communication de proximité

**L**e SICTOM a dans ses missions la prévention pour la réduction des déchets à la source. Elle s'articule autour de 4 axes :

- **Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : 13 axes pour réduire les déchets des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus éco-responsables.** Pour répondre aux objectifs de la loi AGEC et en expliquer les enjeux, les actions du PLPD ont porté en grande partie sur les volets visant à trier mieux, trier plus (notamment dans les administrations) et favoriser les pratiques de compostage.

- **La sensibilisation des plus jeunes grâce aux projets pédagogiques développés par les animateurs :** ils interviennent en milieux scolaires et péri-scolaires, sur les plages du Pavillon Bleu, au cours de festivals et autres manifestations culturelles et sportives destinées aux jeunes publics. Une action forte a été engagée en partenariat avec les animateurs « environnement » de l'Agglo Hérault-Méditerranée pour sensibiliser et permettre de réduire les déchets qui finissent en mer dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

- **L'information et la formation aux bons gestes de tri par les éco-ambassadeurs (tous guides-composteur) et l'animateur PLPD (maître-composteur) :** Les missions des éco-ambassadeurs ont évolué pour renforcer la proximité avec les usagers. Ils animent de nombreuses permanences dans les mairies pour expliquer, convaincre et doter les usagers du petit matériel nécessaire à leurs bons gestes de tri et à la réduction de leurs déchets. Ils proposent en collaboration avec les animateurs « La tournée du tri ». Lancée durant l'été 2024, elle permet d'apprendre ou réviser les bons gestes de tri de façon très ludique, avec des jeux accessibles à tous les âges.

- **La communication en direction des particuliers et des professionnels :** la stratégie digitale a permis une présence accrue du SICTOM sur les réseaux sociaux et dans les médias pour toucher un large public d'usagers à la recherche d'informations pratiques.

Un volet plus institutionnel de la communication du SICTOM lui permet d'affirmer sa vocation d'acteur de la transition écologique et contribuer à faire évoluer les mentalités.

Les résultats en termes de réduction et valorisation des actions de prévention restent difficiles à estimer. Ils sont conditionnés à leur multiplicité et à leur répétition, ainsi qu'à la formation des élus et agents communaux.

Le SICTOM Pézenas-Agde, collectivité de proximité pour ses communes-membres, agit auprès des usagers pour une prise de conscience de la valeur des déchets qui trouvent une seconde vie en devenant de nouvelles ressources grâce au tri !

## 7.1 Prévention et réduction des déchets en 2024

### Rappel des objectifs de la loi AGEC :

- Passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire.
- Limitier la production de déchets et le gaspillage des ressources pour préserver l'environnement.
- Réduire les quantités de déchets enfouis (50% de moins en 2025/2010), grâce à :
  - L'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  - L'obligation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
 Cet impératif de réduction est une mission transversale pour l'ensemble des services en relation avec les usagers : PLPD, Eco-ambassadeurs, Animations et communication.
- Supprimer tous les emballages en plastique à usage unique et jetables d'ici 2040, notamment par l'application du décret des "3R" pour réduire l'impact des déchets plastiques.
- Réduction** : Diminuer la quantité de plastique utilisée dans les produits et les emballages.
- Réemploi** : Encourager l'utilisation multiple d'un produit pour prolonger sa durée de vie.
- Recyclage** : Transformer les déchets plastiques en nouvelles ressources pour éviter le gaspillage de matériaux.

Le SICTOM développe son programme de prévention et de réduction des déchets à la source des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus éco-responsables.

Ce programme s'articule autour de 13 axes reprenant les objectifs quantitatifs de réduction des DMA du plan Régional Occitanie.

- Sensibiliser les publics à la Prévention**
- Développer l'exemplarité au sein des administrations**
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer les pratiques autour du compostage**
- Réduire la production de déchets verts
- Dynamiser l'opération « Stop Pub »
- Sensibiliser à l'éco-consommation

- Promouvoir le réemploi et la réparation
- Accompagner la réduction des déchets des professionnels
- Rendre les événements éco-responsables
- Promouvoir les changes lavables
- Développer la prévention qualitative
- Encourager les dynamiques des poulaillers de quartier



### ACTION 2 DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD) :

#### Développer l'exemplarité au sein des administrations



#### Exemples d'actions menées au sein des administrations :

- Mise en service en mars 2024 d'un composteur collectif de 1 800 litres, d'un lombricomposteur et accès privilégié à la borne biodéchets au siège administratif du SICTOM à NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE,
- Installation de 2 composteurs de 420 litres chacun au siège administratif de la communauté des communes des Avant-monts à MAGALAS,
- Accompagnement pour le tri des déchets de bureaux en mairie d'AGDE,
- Tri et valorisation des trois flux de déchets sur des événements de la commune de PÉZENAS (exemples : les Estivales, le Printival, la journée du cheval...)

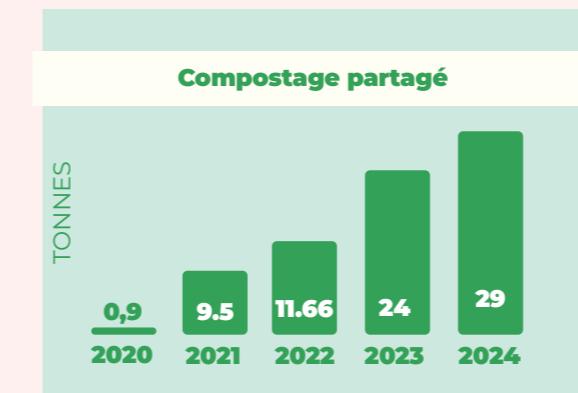


### ACTION 4 DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD) :

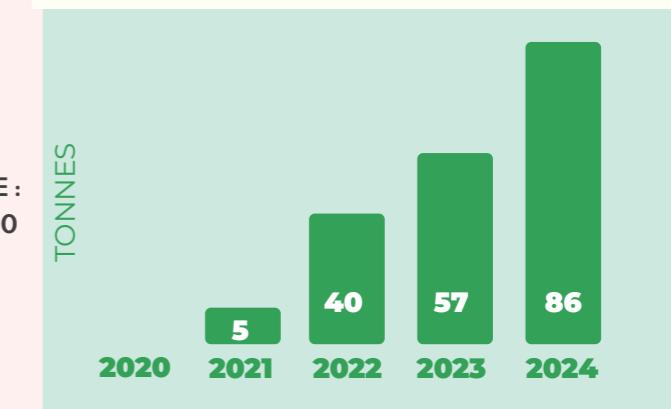
#### Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage.

##### Exemples en établissements scolaires et professionnels :

- Maison de retraite des Caroux à CORNEILHAN : 2 composteurs de 420 litres chacun,
- Camping Cottage Parks de la Clape au CAP D'AGDE : 1 zone de compostage avec 5 compartiments de 1 000 litres chacun,
- EHPAD les jardins d'Eulalie à MONTBLANC : 1 composteur de 1800 litres,
- Ecole OGEC Notre Dame à AGDE : 2 composteurs de 600 litres chacun.



### Compostage en établissements (scolaires et professionnels)



Le compostage individuel et le lombricompostage constituent une solution complémentaire pour la valorisation des biodéchets et la réduction à la source des déchets.

La quantité de déchets compostables produite par un foyer peut fluctuer entre 150 et 300 kg par an, ce qui équivaut à environ 3 à 6 kg par semaine (source ADEME).

Pour notre calcul on se basera sur la fourchette basse c'est-à-dire 150kg par an et par foyer doté d'un composteur ou d'un lombricomposteur fourni par le SICTOM.

En 2024, 1 403 tonnes de déchets compostables ont ainsi été détournées à la source par le biais du compostage individuel (y compris lombricompostage).

Objectif interne au SICTOM de vente de composteurs individuels : + 10% de ventes supplémentaires en 2024, soit la vente de 206 composteurs.

Objectif atteint avec la vente de 208 composteurs et 8 lombricomposteurs.

### QR CODE Tuto de montage du composteur :





**ACTION 9 DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD) :**  
**Accompagner la réduction des déchets des professionnels**



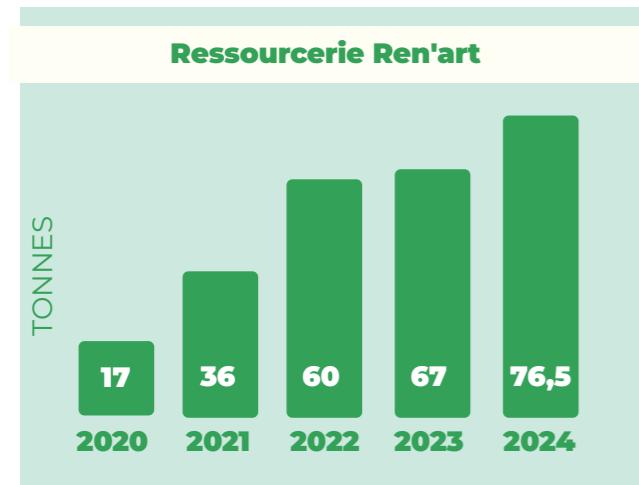
**Exemples d'établissements rencontrés et accompagnés :**

- Camping les Mimosas à Portiragnes, collecte biodéchets,
- Centre de soins le Pech du Soleil à Boujan sur Libron,
- Camping les Sablettes à Agde, collecte biodéchets,
- Cantine scolaire à Cazouls-d'Hérault, collecte biodéchets,
- EHPAD les terrasses du Caroux à Corneilhan, collecte biodéchets et compostage,
- Camping le Cayola à Vias, collecte biodéchets,
- EHPAD les jardins d'Eulalie à Montblanc, compostage des biodéchets,
- Camping le Californie à Vias, collecte biodéchets,
- Cantine scolaire à Pomerols, collecte biodéchets,
- Cantine collège Jules Ferry à Montagnac, collecte biodéchets,
- Hôpital local de Pézenas, collecte biodéchets,
- Sensibilisation du personnel Super U à Roujan,
- Camping la dragonnière à Vias, collecte biodéchets...

**En fonction des litrages des bacs mis à disposition ainsi que de la fréquence de ramassage et de la saisonnalité, 122 tonnes de biodéchets ont été collectées auprès des professionnels et valorisées en 2024.**



**ACTION 8 DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD) :**  
**Promouvoir le réemploi et la réparation**



Au premier semestre de 2024, un nouveau conteneur de récupération, identifiable par les usagers comme étant à destination de la ressourcerie Re'n'art, a été placé à l'entrée de la déchèterie de Pézenas : près de 6 tonnes d'objets ont ainsi été captées et destinées au Réemploi.

Avec les dépôts directs à la ressourcerie, près de **77 tonnes** ont été détournées pour être réemployées en 2024.

**BILAN 2024**

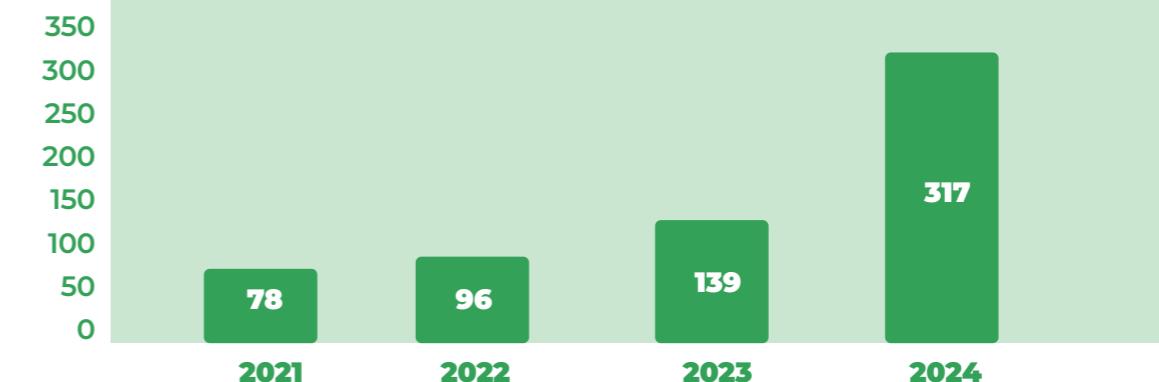
- Compostage en établissements : **86 tonnes**
- Compostage partagé : **29 tonnes**
- Collecte des biodéchets des professionnels et établissements : **122 tonnes**
- Ressourcerie Re'n'art : **77 tonnes**
- Capillum (partenariat avec les coiffeurs professionnels pour la valorisation des cheveux) : **3 tonnes**
- **Total des actions PLPDMA : 317 tonnes**
- **Compostage individuel : 1 403 tonnes**

**EVOLUTION DES TONNAGES DÉTOURNÉS\* GRÂCE AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET RÉDUCTION (hors compostage individuel)**

<b>2021</b>	<b>78 tonnes</b>
<b>2022</b>	<b>96 tonnes</b> (+ 23 % par rapport à 2021)
<b>2023</b>	<b>139 tonnes</b> (+ 45 % par rapport à 2022)
<b>2024</b>	<b>317 tonnes</b> (+ 127% par rapport à 2023)

\*estimation

**ACTIONS PLPDMA DU SICTOM SUR LE TERRITOIRE**



Les actions du SICTOM en termes de Prévention et de Réduction des déchets à la source permettent de constater une **baisse de 7% des déchets ménagers et assimilés collectés/traités**.

Le ratio de kg de déchets non triés (OMR) par an et par habitant **baisse de 3,2% par rapport à 2023** et de 12% par rapport à 2022. Ces résultats s'inscrivent dans les objectifs de la loi AGEC en termes de réduction des déchets.

## 7.2 L'équipe animations : Actions et sensibilisation des publics jeunes

Dans le cadre de l'engagement fort du SICTOM en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement, des actions de sensibilisation sur le tri, le traitement et la valorisation des déchets ont été organisées tout au long de l'année.

Dès le plus jeune âge, ces actions permettent d'informer et d'impliquer activement le jeune public dans une démarche éco-responsable afin de favoriser l'adoption précoce des bonnes pratiques. Les animateurs interviennent aussi bien en milieu scolaire qu'extra-scolaire, permettant ainsi une diffusion plus large et diversifiée des messages de sensibilisation.

### OBJECTIFS DES ANIMATIONS

- **Comprendre l'impact environnemental des déchets** : sensibiliser aux effets d'une mauvaise gestion des déchets sur la planète, en particulier la pollution et la perte de biodiversité.
- **Apprendre à trier les déchets** : expliquer l'importance du tri des différentes catégories de déchets (recyclables, organiques, non recyclables) pour un meilleur recyclage, une plus importante valorisation dans un objectif de gestion efficace.
- **Encourager la réduction et la réutilisation** : promouvoir des comportements responsables pour limiter la production de déchets, comme la réduction du gaspillage alimentaire et la réutilisation des objets.
- **Favoriser l'engagement local et durable** : impliquer les jeunes dans des actions locales de gestion des déchets et les encourager à devenir des ambassadeurs du tri et du recyclage dans leur environnement.

Au cours de l'année 2024, plusieurs types d'animations ont été mis en place :

- **Projets pédagogiques dans les écoles et centres de loisirs** avec des supports ludiques et interactifs, offrant une approche concrète et pratique de l'environnement. Trois thématiques sont proposées au choix de l'équipe enseignante.

**Le tri + simple** : apprendre à identifier les différents types de déchets et à les trier correctement en amont pour en valoriser le plus grand nombre.

**Je rends à la terre** : faire comprendre comment les biodéchets se transforment en nouvelles ressources comme le compost et sensibiliser aux avantages environnementaux de cette pratique ainsi qu'au gaspillage alimentaire.

**Mon école + verte** : sensibiliser les élèves à la gestion des déchets organiques avec l'installation d'un composteur ou lombricomposteur au sein de l'établissement, initier aux pratiques de compostage pour nourrir la terre du jardin de l'école.



Nouveauté  
2024 !

• **Visites du centre de tri OEKOTRI** : découverte du process moderne de tri des Emballages et Papiers et explication du parcours des déchets, avec des jeux pédagogiques spécialement conçus pour les enfants afin de rendre l'apprentissage plus ludique et interactif.

• **Journées de ramassage citoyen** : organisées par des associations, des municipalités, des établissements scolaires ou des groupes de citoyens bénévoles. L'équipe Animations accompagne les structures dans leurs opérations de nettoyage en prêtant le matériel nécessaire (pinces, gants et chasubles). Une charte de bonnes pratiques cadre les modalités d'accompagnement du SICTOM



Nouveauté  
2024 !

• **La Tournée du tri** : «en vacances j'oublie tout sauf le tri !»

La sensibilisation sur les plages durant l'été est une action essentielle pour sensibiliser à la préservation de l'environnement, en particulier les zones littorales où la pollution a un impact important sur les écosystèmes marins. Organisée sous forme de jeux, « La Tournée du tri » est une excellente manière d'impliquer à la fois les enfants et les adultes, de transmettre un message important tout en créant une atmosphère ludique, conviviale et engageante.

## RÉSULTATS ET IMPACT



### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : sensibilisation à la réduction des déchets en mer

En 2024, en partenariat avec l'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Aire Marine Protégée, un projet de sensibilisation a été mené auprès d'une classe de l'école Victor Hugo du Grau d'Agde.

Trois interventions en classe ont permis de sensibiliser à l'impact des déchets en mer provenant des bassins versants et d'encourager les bonnes pratiques écologiques. Ce programme s'est conclu par un ramassage de déchets sur la plage, une sensibilisation concrète à la protection du littoral.

Fortes de leur succès, les interventions seront reconduites en 2025 sur une plus grande échelle : deux classes de l'école Victor Hugo de Bessan et une classe de l'école Jules Verne au Cap d'Agde.



### PERSPECTIVES POUR 2025

- Renforcer les actions auprès des jeunes publics en diversifiant les outils pédagogiques.
- Développer des partenariats avec de nouvelles structures (associations, municipalités, écoles).
- Augmenter et diversifier le nombre d'animations pour toucher un public plus large.
- Mettre en place des défis participatifs pour encourager la réduction des déchets à la source.

### 7.3 Sensibilisation de terrain : Les éco-ambassadeurs au contact direct des usagers

Leurs missions sont diverses et évolutives suivant les objectifs de la collectivité :

- Accompagnement des usagers aux gestes de tri (verre, emballages et papiers, biodéchets, déchetteries) ;
- Enquêtes en porte à porte, notamment pour diagnostiquer la façon dont les usagers valorisent leurs biodéchets ;
- Distribution de documents d'information (déploiement et mise en service des bornes biodéchets, modification du mode de collecte passage en PAV et retrait des bacs individuels, modification des jours de collecte, ...) ;
- Permanences en mairie pour la remise en main propre de kits biodéchets ;
- Promotion du compostage et formation à la mise en service de composteurs individuels.
- Formation, mise en service et contrôle qualité des composteurs collectifs. Ayant tous le titre de « guide composteur » les éco-ambassadeurs accompagnent individuellement les ménages pour les aider à valoriser leurs biodéchets.
- Tenue de stands de sensibilisation / animations sur la thématique des déchets (la Tournée du tri, les Hivernales.)
- Création en interne des supports d'animation.

#### ACTIONS PHARES 2024 :

##### La poursuite du déploiement du tri des biodéchets

- Agde centre-ville et secteurs du Grau d'Agde, le Cap d'Agde, la Tamarissière
- Bessan
- Nézignan l'Evêque (retrait des bacs individuels biodéchets /remise des kits pour BB)

Distribution de tracts déploiement des biodéchets BB : 16 200 foyers

7 107 nouveaux foyers ont été dotés de kit biodéchets en 2024.

Soit un total de 18 006 foyers équipés sur le territoire en fin d'année 2024 (10 899 fin 2023)

→ Distribution de tracts d'information en porte à porte :

Distribution de tracts mise en place de PAV / retrait de bacs

C'est 12 communes (coeur de ville/plages)

C'est 1 091 foyers de concernés

→ Distribution de tracts nouveaux jours de collecte / passage en C1 AGDE

C'est 28 communes + AGDE

C'est 22 500 foyers de concernés + 16 200 foyers pour AGDE

Au cours de l'année 2024, les Eco-ambassadeurs ont créé et conçu des animations axées sur les thèmes suivants :

##### Le tri des déchets :

Objectif : mise en situation du geste du tri des différents flux (OM, EP, Verre, Biodéchets) ciblé en fonction du lieu et du public

##### Le cycle des déchets :

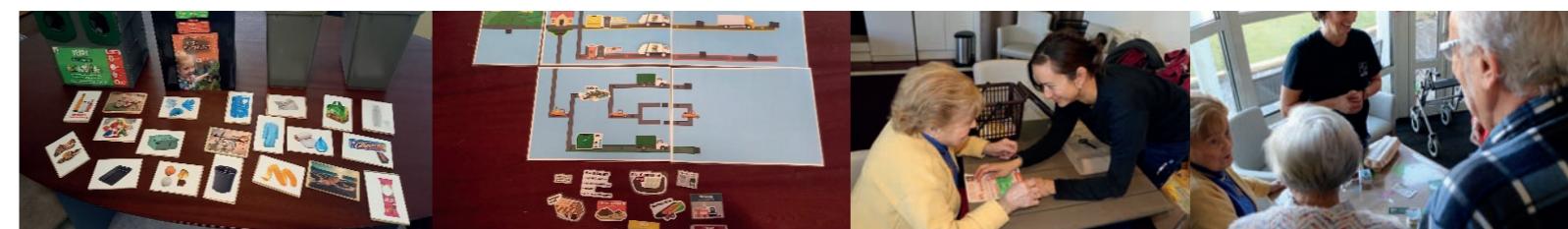
Objectif : une fois collectés où vont mes déchets et que deviennent-ils ?

##### Les habitants du compost :

Objectif : se familiariser avec les différents décomposeurs du compost

Ces animations ont été proposées au sein de plusieurs établissements comme LE SUPER U Bordes de Roujan, l'hôpital Local de Pézenas, les senioriales d'Agde et sur les plages lors de « la tournée du tri ».

Un moyen de sensibiliser tous les publics qu'ils soient : professionnels, particuliers, enfants et même les vacanciers.



## 7.4 Communication : sensibiliser à la gestion responsable des déchets

### OBJECTIFS 2024

- Sensibiliser aux enjeux de la gestion des déchets, en particulier sur les consignes de tri et le tri séparé des biodéchets.
- Améliorer la visibilité du SICTOM à travers des campagnes ciblées et des contenus pédagogiques.
- Dynamiser la présence sur les réseaux sociaux pour toucher un public plus large et renforcer l'engagement de notre communauté.



### PRINCIPALES CAMPAGNES DE COMMUNICATION 2024

#### → Préservation du littoral et réduction des déchets en mer :

- Cible : vacanciers.
- Objectifs : les sensibiliser aux impacts des déchets sur l'environnement, notamment les plages.
- Contexte : cette campagne complète le projet de déploiement de points-tri « hors-foyer » sur le littoral agathois, dans le cadre de l'appel à projet de CITEO. Elle s'inscrit également dans les actions menées avec l'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour réduire les déchets plastiques transitant vers les milieux aquatiques.
- Supports utilisés : panneaux d'affichages publicitaires avec achat d'espaces, publications sur les réseaux sociaux, diffusion dans la presse locale, communiqués et articles dans le magazine des collectivités locales.
- Messages clés : « Zéro déchet, juste le soleil pour bronzer », « Zéro déchet, juste la plage et les coquillages », « La place de ce sac plastique, c'est dans le bac jaune », « C'est l'empreinte que vous voulez laisser ? ».

#### → Accès aux 18 déchèteries

- Objectifs : rappel du réseau des 18 déchèteries accessibles à tous les usagers et rappel aux professionnels que le dépôt de cartons est gratuit et doit se faire en déchèterie.
- Supports utilisés : panneaux d'affichages publicitaires avec achat d'espaces, publications sur les réseaux sociaux, communiqués et articles.
- Messages clés : « 18 déchèteries, pour valoriser vos déchets : ça en jette » et « Les cartons en déchèteries c'est gratuit : ça en jette ».

#### → Réduction des déchets

- Objectifs : encourager les bons gestes de tri et sensibiliser au peu de déchets qui restent dans le bac gris après le tri.
- Supports utilisés : publications sur les réseaux sociaux et encarts publicitaires dans la presse locale.
- Message clé : « Grâce au tri, mon sac gris rétrécit ! ».

#### → Nouvel agenda de collecte 2025

- Objectifs : informer les usagers de la nouvelle organisation de la collecte pour 28 communes et du passage à un jour de collecte (C1) des bacs individuels des particuliers, pour chaque flux, sur Agde.
- Supports utilisés : Publications sur les réseaux sociaux, affiches, flyers, articles dans les médias locaux et refonte complète de la page du site internet du SICTOM pour permettre à l'ensemble des usagers de trouver facilement leurs nouveaux jours de collecte.
- Message clé : « Consultez l'agenda des collectes 2025 ».



### Réseaux sociaux : informer autrement, impacter durablement

**Stratégie de contenu :** dynamiser les publications pour offrir plus de contenus pédagogiques, proposer des astuces pratiques et des conseils concrets favorisant le tri et la réduction des déchets.

#### → Facebook

- Cible : grand public, habitants de toutes tranches d'âge
- Performances :
  - Hausse des visites de + 105%.
  - Augmentation des interactions de +140,5%.
  - 300 followers supplémentaires
- Contenus les plus performants : Publications pratiques et pédagogiques (astuces, consignes de tri).
- Objectif 2025 : Renforcer la fidélisation des followers en maintenant un contenu informatif et attractif.

#### → LinkedIn

- Cible : professionnels, entreprises, partenaires institutionnels.
- Performances :
  - Engagement principalement sur les publications liées à la vie démocratique du SICTOM.
- Objectif 2025 : Diversifier les contenus pour renforcer la culture d'entreprise, valoriser les équipes et développer la notoriété de la page.



Campagne 2024 Zéro Déchet



En vacances j'oublie tout .. sauf le tri !



Campagne sur la réduction des déchets



L'agenda des collectes 2025



**Le renard stylisé qui illustre ce rapport annuel symbolise les valeurs du SICTOM Pézenas-Agde : Protéger l'environnement en réduisant, triant, valorisant les déchets.**

**« Tu es responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé » dit le Renard au Petit Prince dans le roman initiatique et conte écologique d'Antoine de Saint Exupéry.**

**Le renard est devenu la mascotte de l'équipe Animations qui travaillent auprès des jeunes générations pour une prise de conscience environnementale.**



#### **SICTOM Pézenas-Agde**

Adresse postale :

BP 112 34120 Pézenas

Siège social :

27 Avenue de Pézenas  
34120 Nézignan-l'Évêque

[f](#) [t](#) [i](#) [y](#) [in](#)

Tél. : 04 67 98 45 83  
[contact@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:contact@sictom-pezenas-agde.fr)  
[www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)



© CITÉ

